Rapport annuel 2013

Assemblée générale du 10 juin 2014





SOMMAIRE

RAPPORT MORAL 2013

Marie Laurence Madignier, Présidente

Un an depuis la dernière Assemblée générale.

Un an pour creuser, approfondir les pistes amorcées dans le précédent rapport moral.

Ces pistes qui structurent notre action :

- ✓ **L'innovation** dans la conception et la mise en œuvre de projets différenciés pour chacune des personnes accompagnées ;
- ✓ **La santé et la prévention** au travers de conventions avec le réseau bucco-dentaire, les unités de diagnostic de la déficience mentale et de diagnostic génétique, qui se sont prolongées et ont été complétées en 2013 par un partenariat avec les structures d'hospitalisation à domicile ;
- ✓ **Les Conseils de la vie sociale et la participation des personnes handicapées** dont un certain nombre assument aujourd'hui la fonction de co-président, aidés par des formations ou l'utilisation de documents écrits en « facile à lire et à comprendre ».

L'année 2013 a été marquée par le départ du Directeur général de notre Association, parti diriger début décembre l'Association des Paralysés de France (APF). Ce départ a été l'occasion de refaire un point général sur les différents chantiers démarrés par notre Association, avec le souci pour chacun de poursuivre avec volontarisme les actions engagées. La fin de l'année a permis de procéder au recrutement de son successeur. Il est présent depuis quelques semaines dans notre Association et déjà plongé dans les questions d'actualité.

En effet, 2013-2014 ponctue un rendez-vous particulier avec nos financeurs, en particulier l'Agence régionale de santé (ARS). Il s'agit de faire un diagnostic sur chacune de nos filières, au moment de renouveler notre Contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens (CPOM). C'est le moment de porter un regard sur l'évolution des années passées, le chemin parcouru et celui qui s'ouvre devant nous dans un contexte évolutif à de nombreux égards.

Je prendrai ce fil rouge pour relire notre année :

Commençons par les enfants

Des tout petits et leurs familles accompagnés par le Centre d'action médico-sociale précoce (CAMSP) polyvalent du 9e à Lyon, jusqu'aux enfants accueillis en Institut médico-éducatif (IME) ou accompagnés par le Service d'éducation spéciale et de soins à domicile (SESSAD) Alliance en milieu scolaire, l'Adapei

du Rhône accueille dans 11 établissements et services près de 580 enfants et adolescents en situation de handicap intellectuel, avec des troubles autistiques ou polyhandicapés.

La scolarisation, parfois très partielle, au sein des établissements a progressé pour concerner un peu plus du tiers des effectifs, tandis que l'inclusion dans les écoles et collèges plafonne à un niveau très modeste, témoignant de l'importance des difficultés des enfants que nous accueillons dans notre Association.

Nos enfants grandissent et nous déplorons l'importance croissante du nombre d'enfants ayant dépassé l'âge de 20 ans, et qui ne peuvent quitter ces institutions d'enfants, faute de places disponibles dans des structures pour adultes, notamment dans les foyers de vie ou plus médicalisés. C'est une situation préoccupante, intolérable durablement, qui nous conduit à insister pour trouver avec nos financeurs des solutions plus adaptées.

Les plus autonomes, 20% des jeunes, sortant d'IME poursuivent leur parcours dans une structure de travail protégé (ESAT ou Entreprise adaptée). Une préparation est nécessaire et mise en œuvre dans leur institution, ou pour d'autres, c'est le passage par une section d'apprentissage pour favoriser une bonne transition.

La filière du travail adapté et protégé

À ce jour, 6 Etablissements et services d'aide par le travail (ESAT) et 2 Entreprises adaptées (EA) accueillent 815 personnes assez autonomes mais aux profils assez différents qui ont conduit à adapter des prises en charge différenciées dans plusieurs structures :

- Des personnes avec autisme à l'ESAT La Goutte d'Or à Meys ;
- Des personnes ayant des troubles psychiques notamment à l'ESAT Léon Fontaine et à l'ESAT Jacques Chavent, avec consolidation de leur prise en charge médicale associée ;
- Des ouvriers handicapés avançant en âge dans tous les ESAT, pour lesquels la fatigabilité croissante justifie l'organisation d'un rythme de travail ralenti ou à temps partiel.

Les équipes qui les accompagnent déploient des trésors d'adaptation afin de permettre de valoriser au mieux les compétences de tous les ouvriers de l'Adapei du Rhône avec des marchés d'entreprise ou de services telle que la restauration, qui permettent de dégager des résultats positifs, et nous pouvons en être fiers.

À cette autonomie de travail correspond, pour ceux qui ne sont pas hébergés en famille, un certain nombre de foyers d'hébergement ou de résidences appartements comme la Résidence Plurielle, ouverte fin 2013 à Tassin la Demi-Lune, au cœur d'un quartier rénové où les personnes handicapées ont toute leur place. Permettre aux personnes d'accéder au maximum de leur autonomie, de profiter pleinement du quartier dans lequel elles habitent, c'est le projet de cette résidence comme de celle de Santy à Lyon, qui sera ouverte dans quelques mois.

Les adultes les moins autonomes : les filières médicalisées

400 adultes handicapés sont accueillis dans les Foyers d'accueil médicalisé (FAM) et les Maisons d'accueil spécialisé (MAS) de l'Adapei du Rhône avec, de façon non exhaustive, deux questions sur lesquelles l'Adapei du Rhône avance pas à pas :

- ✓ **La question du vieillissement** qui s'ajoute au handicap originel et se traduit en besoins différents en termes de prise en charge tant médicale que psychologique. Ces nouveaux besoins induisent une réponse adaptée et un accompagnement spécifique. Cela s'est traduit par l'ouverture d'une unité spécialisée en 2013 au Foyer de l'Orée des Balmes, mais aussi par le travail en réseau avec des équipes de soins palliatifs, d'accompagnement à la fin de vie et au travail de deuil lorsque la situation le nécessite.

- ✓ **La question de l'autisme** qui a progressé en cette année 2013 de l'autisme. Elle ne concerne pas seulement les établissements identifiés pour accueillir des enfants et des adultes avec autisme ou troubles envahissants du développement. Une enquête récente fait paraître un pourcentage assez important de personnes présentant ces troubles dans les autres établissements. L'évolution des critères de diagnostic et des nouvelles méthodes éducatives font apparaître de nouveaux besoins de formation des équipes, des repères harmonisés entre établissements. Le groupe de travail Autisme a été mise en place en 2013 avec des spécialistes, professionnels médicaux et éducatifs, et un représentant des parents, pour apporter un appui cohérent à l'accompagnement, dans et hors des établissements, comme à la maison.

L'action associative

Je terminerai par la démarche engagée depuis plusieurs mois et que nous avons poursuivie pour revitaliser notre action associative, notamment dans le tissu urbain lyonnais, comme elle l'est avec nos associations partenaires dans des zones plus rurales.

En proximité avec les établissements qui les ont accueillies, des familles se sont retrouvées autour de soirées thématiques, mais aussi pour partager entre parents nos questions, nos envies d'élargir à d'autres nos accueils.
Des actions nouvelles ont émergé comme par exemple « Ciné-ma différence », séances de cinéma à Bron ouvertes à toutes les personnes handicapées, dont la première a obtenu un vif succès.

Ce n'est qu'un exemple, exemple de la vitalité d'initiatives qui cimentent notre vie associative, exemple de l'accessibilité à laquelle doivent parvenir nos enfants.

Initiatives dans les établissements, réflexions communes pour adapter toujours mieux le parcours de vie des personnes accueillies, proximité des familles qui en ont besoin, voici ce qui nous a guidé dans l'année écoulée et que vont vous détailler professionnels et bénévoles dans leurs rapports d'activité.

RAPPORT D'ACTIVITÉ STATUTAIRE 2013

Bruno Le Maire, Secrétaire général

Pendant l'année 2013, les Instances statutaires ont été convoquées :

- Le ***Conseil d'administration*** : 5 réunions réunissant tous les membres du Conseil et une soirée thématique consacrée au Projet associatif global de l'Unapei et aux premières réflexions sur le Projet associatif de l'Adapei du Rhône. La participation des administrateurs a toujours été supérieure à 70%.

- Le ***Bureau***, composé d'administrateurs élus : 8 réunions dont tous les membres parents étaient toujours présents ou représentés.

- Le ***Comité opérationnel*** est l'instance compétente agissant par délégation du Conseil d'administration pour l'étude, l'approbation et la validation pour chaque établissement : du projet d'établissement, du règlement de fonctionnement, du budget annuel de fonctionnement et des comptes administratifs.
  Depuis le Conseil d'administration du 1er juin 2012, le Comité opérationnel a été scindé en deux comités :
  1. Le *Comité opérationnel* validant les budgets prévisionnels et les comptes administratifs : deux réunions auxquelles tous les administrateurs parents délégués étaient présents.
  2. Le *Comité opérationnel* validant les projets d'établissement : deux réunions auxquelles tous les administrateurs parents délégués étaient présents et ont permis la validation des projets d'établissement de l'IME Le Bouquet (Lyon), le Foyer de vie La Platière (Thizy), l'ESAT Léon Fontaine (Vaulx-en-Velin) et le Foyer Résidence Plurielle (Tassin).

- Le ***Comité Action associative*** est l'instance compétente agissant pour proposer la définition d'une politique concertée et construite respectant les engagements du Projet associatif et du Projet d'orientation de l'Association, plus particulièrement sur le volet Action familiale associative en faveur des personnes handicapées mentales et de leurs familles. Il rédige un document de synthèse présenté en Conseil d'administration pour approbation.
  En 2013, trois réunions auxquelles les administrateurs délégués étaient présents à plus de 80% ont permis de travailler sur l'organisation territoriale de l'Action associative, le renouvellement des Conseils de la vie sociale (CVS) et sur les missions des représentants de l'Association dans les CVS.

RAPPORT DE L'ACTION ASSOCIATIVE 2013

Renée Mériaux, Vice-présidente à l'Action associative
Nicolas Bordet, Directeur de l'Action associative

INTRODUCTION

L'Adapei du Rhône est une association de parents et d'amis qui se bat depuis plus de 60 ans pour que toute personne déficiente intellectuelle prenne place le plus harmonieusement possible au sein de notre société et bénéficie d'un accompagnement adapté à son âge, à son handicap et à sa situation. Aujourd'hui, nous accompagnons près de 2 500 personnes et nous continuons notre action pour tous ceux qui ne bénéficient pas encore d'une solution correspondant à ses attentes et besoins.

L'Action associative a pour vocation d'apporter, aux côtés des 56 établissements gérés par l'Association, des services complémentaires et variés aux personnes handicapées et à leurs familles, avec une volonté de sensibiliser la société dans laquelle nous vivons et évoluons.
Elle crée le lien nécessaire entre les personnes handicapées, les familles, les bénévoles et l'ensemble des professionnels qui accompagnent au quotidien les personnes déficientes intellectuelles. Elle met en œuvre à travers des commissions, groupes de travail ou projets divers les droits des personnes handicapées mentales tels que définis par la loi du 2 janvier 2002 et participe activement à faire changer le regard de la société.

L'équipe de professionnels qui collaborent au quotidien avec les bénévoles a changé en cette année 2013. En effet, dès le mois de mai, deux nouveaux professionnels ont intégré la direction de l'Action associative : Amélie Naudion, chargée de communication, et Jessica Voyer, conseillère technique. Tout au long de l'année 2013, une étudiante en Master 2 « Situations de handicap » à l'Université Lyon 2, Pauline Raimbourg, a également participé activement à améliorer les outils de participation des personnes en situation de handicap.

C'est aujourd'hui l'opportunité de faire le point sur les avancées faites au cours de la dernière année par l'Association dans le cadre du Projet d'orientation 2011-2014, voté par l'Assemblée générale du 6 juin 2011.
Trois ans se sont écoulés et il est important de présenter le chemin parcouru par les bénévoles et les professionnels et de mettre en avant le dynamisme de notre Action associative en vous présentant également les projets à venir, selon les trois axes que nous avions retenus :

1. Accroître la qualité de l'accueil et la place offerte aux personnes handicapées dans nos organisations
2. Accueillir et soutenir les familles
3. Vivifier la vie associative.

1. Accroître la qualité de l'accueil et la place offerte aux personnes handicapées dans nos organisations

Accroître la place et la parole données aux personnes handicapées

La loi du 2 janvier 2002 les droits de la personne en situation de handicap avec pour objectif de la mettre au cœur de l'institution. C'est une véritable reconnaissance de sa parole qui est exercée par l'intermédiaire de divers outils mis en place au sein des établissements et services, favorisant la compréhension de la personne accompagnée, l'expression de ses attentes et permettant de ce fait d'améliorer l'écoute par les professionnels et de répondre au mieux à ses besoins.

L'Association s'est ainsi engagée dans de nombreux projets. On note notamment la mise en place d'outils adaptés en « facile à lire et à comprendre » et la rénovation des Conseils de la vie sociale (CVS), véritable instance participative au sein de laquelle le droit de participer activement à la vie de l'établissement est donné à la personne accueillie ou accompagnée. Préoccupation majeure pour l'Action associative, l'amélioration du fonctionnement des CVS a donné lieu à plusieurs illustrations au cours de l'année écoulée.

- *Le renouvellement des Conseils de la vie sociale (CVS)*

Depuis leur mise en place, l'Association porte une attention toute particulière aux CVS des établissements. Ils rassemblent tous les acteurs d'un établissement, ils en font sa force et sa richesse : représentants des usagers, représentants légaux (tuteurs), représentants des familles, représentants du personnel et représentant de l'Association. Le directeur de l'établissement est membre de droit et d'autres personnes peuvent être invitées : un représentant de la mairie du lieu de l'établissement, les nouvelles familles…

Une *Commission Suivi des CVS* (animée par Renée Mériaux et Yvette Cœur), constituée d'administrateurs, de bénévoles et de deux professionnels cadres d'établissement, assure un travail d'accompagnement et d'échanges pour un fonctionnement dynamique des CVS : accompagnement et information des présidents et des représentants de l'Association, lecture des comptes-rendus, réponse aux questions posées à l'Association par les membres des CVS…

Fin 2012, la *Commission Suivi des CVS* a préparé le renouvellement des membres élus aux CVS en mettant à disposition des établissements des « dossiers élections 2013 » (mode d'emploi des CVS, appel à candidatures, courriers aux familles et aux tuteurs, modèle de règlement intérieur, etc.). Des entretiens ont également été planifiés avec les 27 représentants de l'Association qui siègent aux CVS (certains sont représentants dans plusieurs établissements) pour mettre à jour la fiche de mission des représentants de l'Association aux CVS.
Les élections des représentants des collèges des usagers, des légaux, des familles et des professionnels aux CVS ont été organisées début 2013 dans tous les établissements de l'Adapei du Rhône.
Pour connaître la composition du CVS d'un établissement, n'hésitez pas à contacter le secrétariat de l'établissement ou la direction de l'Action associative au siège de l'Adapei du Rhône.

- *L'étude sur la participation des personnes handicapées aux CVS des établissements*

Pilotée par l'Action associative, une enquête sur la participation des personnes accueillies au sein des CVS des établissements a été lancée fin 2012 pour recueillir les pratiques existantes, identifier les freins à la participation et valoriser les dispositifs d'accompagnement facilitant l'implication des personnes handicapées au fonctionnement des établissements.

En effet, malgré la volonté du législateur et des acteurs de placer le résidant au cœur des CVS, en le nommant Président de cette instance, le handicap mental des personnes accueillies a conduit l'Adapei du Rhône à confier cette présidence à un tuteur ou un parent. Toutefois, dans le cadre du renouvellement des CVS fin 2012, l'Association s'est engagée à améliorer l'accompagnement des personnes accueillies pour leur permettre d'assurer la présidence du CVS, dans un certain nombre d'établissements, si cela était possible. Dès 2013, cette démarche a été expérimentée au sein d'établissements volontaires, pour permettre au résidant, Vice-président, d'assurer la co-présidence du CVS avec le soutien du Président. Il est à noter qu'au sein du Foyer d'hébergement Les Châtaigniers, c'est un résidant qui assure la présidence, la vice-présidence étant assurée par un parent élu.

Dans ce cadre, l'Association propose une formation adaptée aux besoins des personnes handicapées qui siègent en CVS et des outils adaptés en « facile à lire et à comprendre » pour les personnes accueillies dans les établissements afin qu'elles comprennent mieux ce qu'est un CVS, son fonctionnement, ce qu'elles peuvent demander, ainsi que les réponses qu'elles peuvent y obtenir. Avec l'appui de l'Action associative et des bénévoles de la *Commission Suivi des CVS*, plusieurs documents auxquels les usagers ont été associés à la rédaction sont d'ores et déjà disponibles en « facile à lire et à comprendre » (guide des élections destiné aux personnes handicapées des établissements, fiche de mission des représentants des usagers et du vice-président, règlement intérieur des CVS).

- *La rédaction de documents en « facile à lire et à comprendre »*

Dans cette dynamique, l'Adapei du Rhône a entrepris la rédaction en « facile à lire et à comprendre » de la Charte des droits et des libertés de la personne accueillie. Le travail a permis d'associer des travailleurs en ESAT à l'élaboration d'une affiche, remise à l'ensemble des établissements de l'Association, avec pour objectif une appropriation par le public accueilli.

Il doit également être noté que depuis fin 2013, plusieurs initiatives ont été lancées associant des professionnels et des parents bénévoles pour adapter l'ensemble des outils mis en place à la compréhension des personnes accompagnées. Ainsi une expérience de compte-rendu de CVS en communication adaptée a été menée au sein des Foyers d'hébergement et de vie Henri Thomas dès la fin de l'année 2013, avec la volonté d'une meilleure appropriation de cette instance par l'ensemble des résidants et une meilleure implication des professionnels. L'objectif est bel et bien d'étendre d'ici à fin 2015 cette démarche à l'ensemble des outils des établissements et services : contrat de séjour ou contrat d'aide et de soutien par le travail, règlement de fonctionnement…

- *Les loisirs et aides aux vacances*

Depuis de nombreuses années, des parents bénévoles se mobilisent pour des loisirs et des vacances accessibles à tous. En 2013, l'Adapei du Rhône a poursuivi sa collaboration avec ALOVA *(*Association de loisirs et vacances adaptés) – créée par l'Adapei du Rhône en 2005, et le dispositif des aides aux projets vacances de l'ANCV-UNAPEI. Un nouveau groupe de travail autour des vacances adaptées pour les personnes les plus dépendantes a également été mis en place.

Le soutien à ALOVA

L'Association ALOVA développe des activités et des sorties pour près de 150 enfants, jeunes et adultes handicapés mentaux :

- ✓ Le *Club des gones* accueille des enfants et des adolescents de 6 à 18 ans, au Centre de loisirs éducatifs (CLE) du Domaine scientifique de la Doua, cinq samedis par trimestre ;
- ✓ Le *Club des grands gones* propose des activités à des jeunes adultes de 18 à 35 ans, au CLE du Domaine scientifique de la Doua, huit samedis dans l'année et organise un week-end en juin ;
- ✓ Les *Clubs loisirs adultes* proposent cinq week-end aux personnes handicapées mentales adultes avec une bonne autonomie et sans troubles du comportement. 80 personnes participent à ces sorties, réparties en deux groupes : le *Club Nature* et le *Club Espace*. Ils sont accompagnés par une équipe d'animateurs bénévoles encadrés par deux animateurs responsables.

Les deux dernières semaines de juillet, ALOVA propose également un accueil de loisirs aux enfants, adolescents et jeunes adultes de 6 à 25 ans au groupe scolaire Les Tarentelles à Chassieu en collaboration avec les villes de Meyzieu, Chassieu, Genas, Décines, Bron et Saint-Bonnet-de-Mure.
En 2013, le soutien financier de l'Adapei du Rhône à ALOVA était de 24 166 € (cette participation représente 22% des dépenses réalisées).

Les aides aux projets de vacances

Dans le cadre du partenariat entre l'ANCV (Agence nationale pour les chèques vacances) et l'UNAPEI, les personnes handicapées dont les familles adhèrent à l'Adapei du Rhône peuvent bénéficier, sous certaines conditions, de la mise à disposition de chèques vacances pour favoriser l'accès à un séjour de plus de 4 jours, seul ou en famille. L'aide permet de financer de 25 à 80 % du séjour. Le barème des aides est variable en fonction de la qualité d'adhérent ou de non adhérent à une association membre de l'Unapei du demandeur, de la durée du séjour et des ressources de la personne.
En 2013, plus de 150 projets de vacances ont été soutenus dans le cadre de ce dispositif avec une moyenne de 350 € par projet, ce qui représente une aide globale de plus de 50 000 €.
Dès 2014 est prévue la mise en place d'un programme spécifique pour les travailleurs ou anciens travailleurs en ESAT, ce qui permettra à raison d'une participation de l'Association et d'une épargne de la personne, de bénéficier d'une aide vacances pouvant aller jusqu'à 750 euros.
Parallèlement, le dispositif de participation aux frais de séjours mis en place par l'Adapei du Rhône a permis de participer au départ en vacances de 16 personnes accueillies dans des établissements de l'Association (1 enfant en IME et 15 en FAM/MAS) avec un maximum de 450 euros par séjour, pour un montant total de 6 240 €. L'objectif de ce dispositif associatif est de soutenir les personnes les plus en difficultés et plus particulièrement sans famille, et les personnes polyhandicapées dont les coûts des séjours de vacances sont particulièrement élevés.

- *Le groupe de travail « Séjours adaptés pour les personnes accueillies en FAM-MAS »*

Depuis plusieurs années, il est constaté une augmentation des prix des séjours pour les personnes handicapées les plus dépendantes, un recul du nombre de séjours proposés par les organismes pour ce type de population, et enfin un risque accru d'une baisse de la qualité que les personnes sont en droit d'attendre. Or, les personnes accueillies en MAS et en FAM doivent pouvoir bénéficier comme toute personne de vacances de qualité. Le groupe de travail *« Séjours adaptés pour les personnes accueillies en FAM-MAS »* est né fin 2013 de la volonté de parents adhérents d'unir leur réflexion et leurs efforts pour améliorer l'existant et repenser l'offre actuellement proposée par les organisateurs de séjour.

Après un appel à candidature auprès des familles à travers les présidents de CVS des établissements concernés, le groupe composé de parents, de professionnels d'établissements de l'Adapei du Rhône et de la MAS Robert Ramel, ainsi que des représentants de l'Action associative, s'est constitué avec pour objectifs de :

- ✓ Réaliser un bilan des solutions actuellement proposées ;
- ✓ Rédiger un cahier des charges reprenant l'ensemble des dispositions auxquelles les organismes de vacances devraient se soumettre ;
- ✓ Réfléchir sur les partenariats à envisager pour améliorer la qualité des prestations.

À ce jour, le groupe de travail s'est réuni à 5 reprises et a permis la rédaction d'une charte et d'un cahier des charges pour les séjours adaptés des personnes accueillies en FAM/MAS. La rencontre de deux organismes de vacances permet également d'envisager des partenariats privilégiés pour les vacances de la Toussaint 2014, dans un objectif de travail en confiance et d'amélioration de la qualité proposée.

- *L'organisation d'événements festifs tout au long de l'année*

Comme chaque année, les bénévoles de la *Commission Animations festives* (animée par Serge Giraud et Patrick Michelet), proposent des moments de partage et de convivialité pour les enfants, les adultes handicapés et les familles et organisent des événements festifs pour que chacun puisse goûter le plaisir d'être ensemble et soutenir l'action festive des établissements.

- ✓ Le *Bal costumé*, dimanche 3 mars à l'Espace Mosaïque à Saint-Priest, a réuni plus de 400 personnes dont 280 personnes handicapées ;
- ✓ La *Fête d'été*, samedi 22 juin à l'IME Le Bouquet : les pluies intermittentes n'ont heureusement pas altéré le déroulement du repas de la fête ;
- ✓ La *Soirée choucroute*, samedi 26 octobre au gymnase Les Genetières à Tassin-la-Demi-Lune : une fois encore, plus de 800 convives étaient inscrits au repas avec près de 500 personnes handicapées accompagnées par les professionnels des établissements. Plus de 60 bénévoles étaient mobilisés pour le succès de cette soirée !

Après de très nombreuses années d'engagements, Gérard et Andrée Gal se sont retirés de la *Commission Animations festives* fin 2013. Ils restent toujours disponibles pour apporter une aide ponctuelle et nous les remercions chaleureusement de leur efficace et longue collaboration !

Désormais, Patrick Aubert prend la responsabilité du suivi du matériel stocké à l'IME Le Bouquet que Gérard Gal assurait depuis de nombreuses années, tandis que Louis Chenavaz gère le véhicule utilisé par la Commission, avec Mourad Kerachi pour le contrôle technique.
Parallèlement, Estelle Videira assiste désormais Roger Hoch dans ses fonctions de trésorier.

Améliorer la qualité de l'accompagnement

Assurer la qualité de l'accueil, la qualité du soin ou encore la qualité de l'écoute des personnes et de leurs proches est l'un des objectifs majeurs de l'Association. L'Action associative s'inscrit dans cet objectif à travers plusieurs projets menés en 2013 et en 2014, dans la continuité des années passées.
Ces derniers mois ont été marqués par le dynamisme des équipes dans l'amélioration de l'accompagnement des personnes accueillies. En effet, porteuse de projets propres ou associée à ceux poursuivis par l'Association gestionnaire tels que le Dossier unique de l'usager (DUU), le site Intranet, les groupes de travail « autisme » ou encore « vieillissement », la direction de l'Action associative est un rouage essentiel dans ce domaine et veille au quotidien à assurer une prestation de qualité et un accompagnement adapté aux besoins et attentes des personnes en situation de handicap mental. Le chemin est encore long pour atteindre une qualité irréprochable, mais nous pouvons déjà être fiers des dernières avancées.

- *La participation des familles et des personnes accueillies aux évaluations interne et externe des établissements*

L'Association est inscrite dans une démarche volontaire d'amélioration continue dont la première phase est l'évaluation interne conduite dans chaque structure.
Dès le début, l'Adapei du Rhône a souhaité associer les familles à ce projet en intégrant la Vice-présidente à l'Action associative au Comité de pilotage (Copil) associatif chargé de l'élaboration de la démarche, en partenariat avec le Directeur de l'Action associative. Il a également été décidé que dans chaque établissement ou service, un parent représentant du CVS participerait au Copil Evaluation de la structure, avec pour objectif une information régulière de l'ensemble des membres des CVS et donc des familles par l'intermédiaire des comptes-rendus de réunion.
Enfin, la validation du rapport d'évaluation interne avant l'envoi aux autorités de tarification a été réalisée par le Copil Evaluation de chaque établissement et le CVS est impliqué dans le suivi des plans d'amélioration de la qualité.
Les familles ont ainsi pu avoir, dès l'origine du processus, une vision de la politique associative menée dans le cadre de cette évaluation et participer activement à l'inscription d'une démarche de qualité dans les établissements qui accueillent leurs proches.

La deuxième étape de ce long processus est l'évaluation externe qui a débuté au sein de l'Association en octobre 2013 et ceci pour un an. Là encore, dans le respect des textes réglementaires, les personnes accompagnées et les familles sont auditées par les évaluateurs externes et peuvent ainsi donner librement la perception qu'elles ont de l'établissement, des missions poursuivies et des conditions de leur participation. Enfin, elles peuvent s'exprimer sur la capacité de l'établissement à répondre à leurs attentes et à prendre en compte leurs besoins et leurs droits.

Cette volonté réelle d'associer à cette démarche les parents et les proches des personnes accompagnées a été complétée par deux réunions d'information proposées à l'ensemble des Présidents de CVS et des représentants de l'Association aux CVS des établissements, ainsi qu'aux membres du CVS participant aux Copils internes des structures, le 18 juin 2012 (présentation de la démarche d'évaluation interne) et le 7 octobre 2013 (présentation de la démarche d'évaluation externe).

- *La Commission d'admission et d'orientation : une analyse des besoins et des attentes des personnes et de leurs familles*

Mise en place dans chaque établissement ou service, la *Commission d'admission et de réorientation* se réunit sur demande du directeur lors de mouvements des personnes accueillies (entrée ou sortie). Composée notamment pour l'Action associative de la conseillère technique, représentante du Directeur général, et d'un parent bénévole (Danièle Le Maire pour le Territoire Lyon-Ouest et Guy Morin pour les territoires Lyon-Est et Rhône-Ouest), représentant de la Présidente, cette instance de concertation entre les différents acteurs poursuit plusieurs objectifs :

- Avoir une connaissance du parcours des personnes que nous accueillons et de leurs besoins en terme de réorientation ;
- Avoir une vision globale du nombre de places disponibles et des besoins sur l'ensemble des 56 établissements gérés par l'Association ;
- Affirmer les priorités fixées par l'Association ;
- Etre au plus près des préoccupations des professionnels et des familles ;
- Faire remonter les besoins en termes de places auprès de la Direction générale et des autorités de tarification ;
- Etre vigilant sur les ruptures de parcours des personnes.

Aujourd'hui, la *Commission d'admission et de réorientation* est une garantie pour les personnes accueillies et leur famille d'une harmonisation de la procédure d'admission au sein de l'ensemble des établissements de l'Association et de l'objectivité du regard porté sur les candidatures dans un contexte où la demande est plus importante que l'offre proposée. Elle permet également de faire remonter les besoins au plus près des attentes des personnes en situation de handicap.

En 2013, nous comptons 59 *Commissions d'admission et de réorientation* sur l'année, soit 49 réunions sur l'ensemble des trois territoires. La Commission a ainsi analysé la réorientation de 98 enfants et de 181 adultes ; elle a validé l'admission de 101 enfants et 258 adultes.

2. Accueillir et soutenir les familles

Accompagner l'intégration dans un nouvel établissement

Au-delà de l'orientation et de l'accueil dans de nouveaux établissements, qui sont un moment important de l'accompagnement des familles, il nous tient à cœur que l'Adapei du Rhône, association parentale, puisse accueillir d'une façon singulière les nouveaux parents par des parents, et contribuer ainsi à la dynamique associative.

De même que nous présentons l'Association aux nouveaux salariés, nous souhaitons réserver aux nouveaux parents, ainsi qu'aux nouveaux adhérents, sous une forme différente, un accueil du même type.
Néanmoins, nous sommes conscients que toutes les familles ne sont pas faciles à joindre, que certaines vivent des difficultés qui les isolent, et qu'il est nécessaire de se poser chaque fois la question de leur besoin pour tenter de trouver des solutions à leur proposer.

Nous constatons aujourd'hui que les nouvelles familles connaissent de prime abord l'Adapei du Rhône essentiellement de par sa capacité de gestion d'établissements. C'est pourquoi, pour 2015, l'Action associative souhaite, par l'intermédiaire de sa conseillère technique, prendre contact avec chaque nouvelle famille pour présenter l'Association, les objectifs qu'elle poursuit et les différents services proposés en lien avec les bénévoles des territoires.

Pour autant, un travail important est déjà en cours puisque l'équipe de l'Action associative, si elle est sollicitée par le directeur, répond toujours présente lors des réunions familles au sein des établissements. Ce moment essentiel d'information et de présentation permet un premier contact avec les proches des personnes accueillies.

Faire vivre l'Espace rencontre au siège

L'installation du siège de l'Association dans les nouveaux locaux Cours Albert Thomas a permis de prévoir un espace spécifique réservé aux bénévoles et aux familles : l'Espace rencontre, qui comme son nom l'indique, a pour vocation d'être un lieu ouvert et convivial, propice aux rencontres informelles avec tous ceux et celles, parents et amis, qui cherchent au sein de l'Association des occasions pour échanger avec d'autres parents, partager des préoccupations, se rencontrer tout simplement…

- *Le Centre de documentation*

L'Espace rencontre accueille également le Centre de documentation de l'Adapei du Rhône. Des revues spécialisées et des ouvrages variés sont disponibles sur les thèmes tels que : famille, fratrie, vie sociale, éducation, vie affective et sexualité… Les bénévoles du Centre de documentation accueillent les parents, professionnels et étudiants en recherche d'information sur la déficience intellectuelle les jeudis après-midis. **D'autres horaires peuvent être proposés sur rendez-vous… N'hésitez pas à les contacter.**

Le catalogue du Centre de documentation est accessible en ligne sur le site web de l'Adapei du Rhône :

http://www.adapeidurhone.fr/pmb/opac_css/

Notre partenariat avec le REDOC 69 (Réseau documentaire du Rhône sur le handicap) offre également une large ouverture sur les centres de documentation du réseau via une base de données accessible également en ligne : www.redoc69-h.org

Renouveler les services offerts aux familles

L’accueil des familles est un axe fort du Projet d’orientation 2011-2014. En fonction de la nature de la demande (procédures à suivre, droits des personnes handicapées, aides existantes, diverses solutions possibles, situations d’urgence…), un accueil personnalisé est proposé aux familles. Le contact privilégié des familles au siège est la conseillère technique à l’Action associative. Elle reçoit, renseigne ou oriente les familles vers des parents bénévoles ou des partenaires extérieurs selon la nature des demandes.

- *Le rôle de médiation*

Les membres de la *Commission d’admission et de réorientation*, la Vice-présidente à l’Action associative et le Directeur de l’Action associative sont aujourd’hui reconnus comme des acteurs de médiation pour les familles de l’Adapei du Rhône, les personnes en situation de handicap elles-mêmes ou encore les professionnels des établissements.

Véritable force et atout de notre Association de parents, ce rôle d’écoute et de médiation par un parent et un professionnel a permis d’ores et déjà de résoudre un certain nombre de situations conflictuelles dans l’intérêt de la personne accueillie et de trouver des solutions adéquates aux problématiques soulevées.

- *La Passerelle du Sourire*

La Passerelle du Sourire est un lieu d'accueil et de répit pour les familles concernées par le handicap mental. En janvier 2013, La Passerelle du Sourire a intégré le Pôle petite enfance à l’Espace Germaine Tillion, quartier du Mathiolan à Meyzieu. Fonctionnant comme une halte garderie, elle accueille 7 enfants de 3 à 12 ans. Elle est ouverte les mercredis en journée complète et les jeudis matins (hormis les périodes estivales), ce qui permet aux familles sans solution d’accueil de trouver un mode de garde pouvant répondre partiellement à leurs besoins. Ce lieu est une étape de transition pour les enfants en attente de trouver une place dans un établissement spécialisé.

Ces enfants, sans solution ou avec une prise en charge à minima, sont accueillis par une équipe constituée de 13 bénévoles en 2013, et 20 bénévoles en 2014, animée par un éducateur spécialisé ; ils réalisent un travail considérable de socialisation, d'accueil et de soutien aux familles dans la durée. Cette action fait ces preuves car la plupart des enfants accueillis ont pu intégrer, après un temps plus ou moins long d’accompagnement, un établissement adapté.

Suite au développement de la structure (capacité d'accueil augmentée) et de l’arrêt de la prise en charge des transports individualisés pour les enfants (sécurité sociale), l'objectif du projet est d'augmenter le temps d'accueil des enfants avec une ouverture 2 journées par semaine (contre 1,5 jours actuellement) et de renforcer l'encadrement professionnel (passage à 2 professionnels contre 1 éducateur spécialisé jusqu'en 2013) pour l'encadrement des activités et de l'équipe des bénévoles, et permettre ainsi la participation des enfants à des activités au sein de l'Espace Germaine Tillion ou à l'extérieur. Dans ce cadre, des financements complémentaires ont été sollicités auprès de la CAF et du Conseil général du Rhône.

3. Vivifier la vie associative

Au plus près des familles

La vocation de l'Action associative est de proposer aux personnes handicapées, à leurs parents et aux autres adhérents, diverses formes de services et d'activités utiles et conviviales, incarnant sur le terrain des rencontres et une certaine solidarité.

- *L'animation locale de proximité*

Le réseau des bénévoles est structuré autour de l'Action associative et par le biais des associations affiliées, en particulier dans l'ouest du département du Rhône :

- ✓ L'**AHSOL (Association des handicapés du Sud-Ouest lyonnais)** pour le secteur de Givors et Mornant ;
- ✓ L'**AGIHB (Association de gestion des instituts du Haut Beaujolais)** pour le secteur de Thizy et Amplepuis ;
- ✓ L'**AHML (Association des handicapés des Monts du Lyonnais).**

Ces dernières ont pour vocation de proposer des activités de proximité aux personnes handicapées et soutiennent leurs familles. Elles développent également des actions d'appui aux établissements de leur secteur.

Les mêmes objectifs sont poursuivis par les associations partenaires de l'Adapei du Rhône qui sont impliquées soit autour d'un handicap spécifique telles que **Trisomie 21 GEIST Rhône** et **Autisme Rhône**, soit de manière locale avec l'**Association Soleil** à Soucieu-en-Jarrest.

Face aux difficultés rencontrées par les secteurs du Grand Lyon pour investir de nouveaux bénévoles et mobiliser les familles, une réflexion a été lancée en 2012 pour proposer une nouvelle organisation territoriale de l'Action associative, en cohérence avec l'organisation territoriale des établissements. Deux premières réunions ont été organisées fin 2013 :

- ✓ Mardi 17 décembre, réunion territoire Lyon-Ouest à la Résidence Plurielle de Tassin.
- ✓ Mercredi 18 décembre, réunion territoire Lyon-Est : mercredi 18 décembre au Foyer Henri Thomas à Bron.

Objectifs du nouveau maillage territorial de l'Action associative :

- ✓ **Dynamiser l'action de proximité sur le territoire du Grand Lyon** : rencontres et échanges pour les bénévoles et les familles, animations pour les familles et les personnes handicapées avec une attention particulière pour les jeunes familles et les enfants ;
- ✓ **Renforcer la collaboration des familles avec les établissements** et développer des actions en appui aux établissements ;
- ✓ **Susciter un engagement associatif actif** et inscrit dans la durée et encourager l'adhésion : accueil des nouvelles familles et des nouveaux adhérents…

Convaincue que c'est au niveau local que la convivialité et les échanges entre les familles doivent être développés, l'Association souhaite mobiliser de nouveaux bénévoles pour renforcer les équipes existantes et assurer une mission d'écoute aux demandes des familles, tout en tissant des liens de proximité avec elles, mais aussi avec toutes les instances représentatives de leur commune ou quartier (mairies, centres sociaux, cabinets médicaux, etc.).

L'Association compte aujourd'hui environ 1 100 adhérents et nous constatons que beaucoup d'entre eux ne connaissent pas les services qui sont proposés par l'Action associative. Il est donc important d'accompagner les personnes qui nous font confiance dans cette découverte associative et de leur faire connaître les différents avantages générés par cette adhésion.

Dès 2014, des réunions d'information et de présentation de l'Association seront organisées au niveau territorial pour l'accueil des nouveaux adhérents et des nouvelles familles des établissements.

- *Les rencontres thématiques*

Pour répondre aux attentes des adhérents et plus largement à celles des familles de notre réseau, l'Action associative organise régulièrement des temps d'échanges et de rencontres. Deux rencontres ont été organisées en 2013 :

- ✓ Mardi 5 février, dans le cadre de l'aide juridique et patrimoniale animée par Bruno Le Maire, soirée d'information sur le thème ***« Transmission du patrimoine familial »***, dans une famille dont un enfant est handicapé. Très appréciée des familles, la rencontre a réuni plus de 80 personnes à l'Espace Sarrazin à Lyon. Maître Marianne Prezioso, Notaire à Lyon, a présenté la procédure générale en insistant sur les spécificités résultant de la présence d'une personne handicapée au sein de la famille.
- ✓ Mardi 12 mars, soirée thématique sur le thème : ***« La vie affective et sexuelle des personnes déficientes intellectuelles ».*** Comment parler de sexualité ? À quels moments ? Quelles inhibitions faut-il lever ? Les échanges ont été animés par Sheila Warembourg, sexologue, et ont réuni une quarantaine de parents et une dizaine de professionnels.
- ✓ Mardi 21 mai, soirée thématique *« **Bientraitance ou construction de la confiance** »* animée par Jean-Marie Lacau, responsable du Réseau Lucioles, au siège. Présentation du film réalisé par le Réseau Lucioles dans six établissements, dont l'Accueil de jour médicalisé L'Ombelle. Ce film montre, par les témoignages de professionnels et de parents, l'importance d'établir la confiance : une confiance qui n'est pas acquise à priori ; une confiance qui passe par l'ouverture des établissements, par un dialogue franc et continu entre parents et professionnels dans la réciprocité, par la compétence des professionnels, par une recherche permanente d'enrichissement des pratiques, par un management au service de l'étayage de l'action des professionnels et bien d'autres éléments qui, réunis, assurent un accompagnement bientraitant.
- ✓ Mercredi 25 septembre, soirée d'information *« **Les prestations liées au handicap** »* organisée en partenariat avec la CAF du Rhône. Les professionnels de la CAF ont présenté aux 80 participants l'ensemble des prestations qui existent et auxquelles sont susceptibles de prétendre les personnes handicapées (type d'allocation, conditions d'attributions, montants…).

▸ *Des rencontres pour les parents de jeunes enfants et leurs fratries*

Organisées par Catherine Morey, ces rencontres sont plus spécialement destinées aux familles dont l'enfant est accueilli dans un Institut médico-éducatif (IME) de l'Association et aux adhérents ayant un enfant de moins de 20 ans. Une rencontre pour les parents et une rencontre pour les frères et sœurs, autour d'un thème qui peut être commun ou différent, sont organisées sur un même site. Ces rencontres se déroulent deux fois par an, en 2013 :

- ✓ Samedi 17 mars, sur le thème de *« **La sexualité des adolescents** »* à l'IME Les Primevères.
- ✓ Samedi 16 novembre, sur le thème *« **Zoom sur les tutelles**»* à l'IME L'Oiseau Blanc.

▸ *Les rencontres pour les fratries adultes des personnes handicapées*

À partir de 2009, deux ou trois fois par an, à l'initiative de Pascale Bernard-Lacour, des rencontres thématiques ont été proposées au siège de l'Association pour permettre aux frères et sœurs d'une personne handicapée mentale d'aborder des thèmes choisis en concertation.
En 2013, l'animation de la *Commission Frères et sœurs d'un adulte handicapé* a été repris par Marjolaine Chevalier (Pascale Bernard-Lacour ayant dans un autre département pour raisons professionnelles). Deux rencontres ont été organisées :

- ✓ Jeudi 17 janvier, rencontre sur le thème *« **L'avenir de mon frère ou de ma sœur handicapé(e)** ».*
- ✓ Jeudi 11 avril, rencontre sur le thème « ***La place des frères et sœurs dans les établissements*** *»*.

En 2014, il a été décidé de revoir le concept de ces rencontres et de s'inspirer de ce qui est déjà proposé pour les plus jeunes. Ainsi, en juillet, il est proposé aux ouvriers de l'ESAT La Courbaisse d'inviter leurs frères et sœurs pour une rencontre au sein même de l'établissement, en présence de l'équipe d'encadrement et de l'Action associative. Marjolaine Chevalier animera cette rencontre avec pour ambition de faire connaître l'Association et de recenser les besoins de ces frères et sœurs qui participent activement, aux côtés des parents, à la vie des personnes accompagnées.

L'engagement des bénévoles et le travail des commissions

▸ *L'importance du bénévolat*

En 2013, environ 180 parents, amis et administrateurs de l'Adapei du Rhône et des associations affiliées et partenaires, ont donné de leur temps et de leur énergie, et contribué à l'accueil des familles, à la sensibilisation au handicap mental, aux activités de loisirs et d'animation pour les personnes handicapées et leurs familles, aux opérations de communication et de collecte de fonds…

Formation des bénévoles

Plusieurs journées de formation ont été proposées en 2013 aux bénévoles et aux adhérents, pour partager et échanger autour de son expérience mais aussi renforcer ses connaissances :
- Jeudi 14 mars, *« **Participer au Conseil de la vie sociale (CVS) de votre établissement** »*
- Jeudi 21 mars, *« **Etre référent accessibilité** »*
- Jeudi 4 avril, *« **Animer le Conseil de vie sociale (CVS)** »*
- Mardi 4 juin : *« **Informer sur le handicap mental et scolarisation** »*

- *Le travail des Commissions*

Six commissions, composées de bénévoles et d'administrateurs, sont ouvertes aux adhérents et se réunissent régulièrement :

La Commission Accessibilité (Bruno Le Maire)

Les correspondants accessibilité participent aux commissions communales et intercommunales pour l'accessibilité et défendent les intérêts des personnes handicapées mentales et leurs familles. Ces commissions sont composées notamment de représentants des collectivités locales ou territoriales, d'associations d'usagers et de représentants des personnes handicapées. Dans ces instances, les membres de l'Adapei du Rhône doivent convaincre que la question de l'accessibilité ne se réduit pas aux handicaps physiques et sensoriels. Une attention spécifique doit être portée aux déficiences intellectuelles, en faisant la promotion du pictogramme S3A et en organisant des actions de formation.
Parallèlement, les membres de la *Commission Accessibilité* ont poursuivi leur mobilisation par des actions de sensibilisation au handicap mental et à l'accueil des personnes handicapées mentales (formation Kéolis-TCL, sensibilisation magasins La Part Dieu…).

La Commission Handicap mental et génétique (Danièle Le Maire)

L'objectif de la *Commission Handicap mental et génétique* est de transmettre aux familles le maximum d'informations concernant les rapports entre la déficience intellectuelle et la génétique.
En 2013, la Commission a participé au Congrès de la psychiatrie organisé le 23 mars dont le thème était *« Et si c'était une anomalie génétique ».* Cette journée a permis de constater un intéressant rapprochement entre les médecins et les psychiatres.
L'article *« Déficience intellectuelle, vers une démarche diagnostique à Lyon »* publié dans le *Bulletin* de l'Association du 3e trimestre 2013, a été l'occasion de présenter le travail de la Commission et le partenariat avec les deux centres labellisés dans le domaine de la recherche sur les maladies rares à Lyon, implantés au sein de l'Hôpital Femme-mère-enfant à Bron

La Commission Sensibilisation et scolarisation (Brigitte Confort et Annyvonne Chenavaz)

Pendant l'année 2013-2014 l'équipe de la *Commission Sensibilisation et scolarisation* est intervenue pour sensibiliser au handicap, enfants et adolescents, dans les écoles primaires et les collèges. Les bénévoles sont également présents dans les instances locales, départementales et les collectifs associatifs qui agissent pour améliorer la scolarisation des enfants en situation de handicap ou qui sont en charge de l'application des textes de loi.
78 participations de nos 8 bénévoles ont eu lieu dans 36 classes devant plus de 1 300 élèves. Leurs interventions ont représenté 250 heures d'échanges, soit une augmentation de 30% du nombre d'élèves sensibilisés pour cette année scolaire 2013-2014 par rapport à l'année scolaire précédente.
L'équipe est satisfaite de la bonne écoute des élèves et de la pertinence de leurs questions qui démontrent l'intérêt de leurs interventions. Depuis plusieurs années, les instituteurs ont pris conscience d'un travail à faire en amont avec l'aide des valisettes mise à disposition par l'Adapei du Rhône. Ces dernières sont constituées de livres, de CD et DVD qui présentent le handicap mental en fonction des niveaux scolaires.

Le Forum de Tassin en avril 2014 a été l'occasion d'élaborer une nouvelle plaquette de sensibilisation destinée aux adolescents et intitulée « Les 10 coups de pouce pour échanger avec une personne en situation de handicap mental », et de présenter des œuvres (peintures, masques, mobiles…) réalisées par des personnes handicapées de l'AJM (Accueil de jour médicalisé) L'Ombelle aux collégiens et lycéens.
Afin de poursuivre cet important travail de sensibilisation et pouvoir répondre aux nombreuses demandes, l'enjeu est d'encourager de nouveaux parents à s'investir.

La Commission Autisme (Jean-Claude Rivard et Marie-Noëlle Oudin-Rollet)

Dans l'esprit du projet associatif de l'Adapei du Rhône, la *Commission Autisme* a deux objectifs : le premier est l'écoute des parents concernés par l'autisme pour faire remonter leurs attentes ; le second est de renforcer le dialogue avec les professionnels et être force de propositions pour l'Association et ses établissements.
Tout au long de l'année 2013, la Commission s'est réunie à plusieurs reprises pour échanger des informations relatives aux formations et journées d'étude sur l'autisme et réfléchir sur des moyens concrets d'améliorer l'accompagnement des personnes avec autisme au sein des établissements.

Les rencontres Accueil-écoute-soutien (Catherine MOREY)

Co-animés par Catherine Morey et la conseillère technique, ces quatre rendez-vous annuels rassemblent représentants familiaux et bénévoles pour échanger sur les situations rencontrées sur le terrain, pour partager des informations, pour se retrouver entre bénévoles et faire émerger des problématiques qui préoccupent les uns ou les autres (vieillissement, listes d'attente IME, etc.).
Depuis fin 2013, il a été décidé de relancer ces réunions autour de rencontres thématiques, soit en lien avec les projets de l'Association (Dossier unique de l'usager), ou bien avec l'actualité juridique (outils de la loi du 2 janvier 2002).

Innover dans les formes de collaboration entre professionnels et bénévoles

L'Action associative est en lien étroit avec les établissements et services gérés par l'Adapei du Rhône ou encore avec les partenaires du secteur au travers de nombreux échanges et rencontres autour de préoccupations communes. Cette manifestation de la volonté conjointe des familles et des professionnels d'agir ensemble a pour objectif d'atteindre le meilleur accompagnement et accueil possible des personnes en situation de handicap.

- *Les groupes de travail mixtes*

Aujourd'hui, la collaboration entre les professionnels et les bénévoles n'est plus à démontrer tant les exemples sont nombreux à travers notamment les groupes de travail ou commissions.
La vitalité des Conseils de la vie sociale (CVS) est également le reflet d'un travail partagé entre parents, représentants de l'Association et professionnels des établissements.

Le partage des connaissances et compétences entre professionnels et parents est un enjeu majeur pour l'accompagnement des personnes en situation de handicap. C'est pourquoi de nombreux

groupes de travail mixtes se sont constitués au sein de l'Association et constituent une force de proposition. On note notamment :

- La *Commission Suivi des CVS*
- Le groupe de travail sur les séjours adaptés des personnes accueillies en FAM/MAS
- Le groupe de travail sur le vieillissement
- Le groupe de travail « Autisme ».

Le Conseil pour l'Accès aux soins et santé (Renée Mériaux)

Le Conseil pour l'accès aux soins et santé, composée de 4 bénévoles et 1 professionnel, s'est fixé plusieurs objectifs tels :

- ✓ Rendre plus accessible l'information aux familles en matière de soins/santé et c'est dans cette optique qu'une **Journée sur l'épilepsie** est en préparation pour les professionnels et les familles, début novembre 2014 ;
- ✓ Etre force de propositions sur des sujets comme la prévention, l'hygiène de vie, etc. ;
- ✓ Engager des contacts avec les hôpitaux pour développer une politique d'accueil des personnes en situation de handicap en milieu hospitalier ;
- ✓ Trouver et engager des formes de coopération, de collaboration et de partage de sujets en commun au travers de nos regards respectifs et complémentaires de parents et professionnels.

La problématique « santé » est une préoccupation de chacun de nous lorsqu'il doit accompagner son proche en situation de handicap, c'est pour cela que nous devons développer des partenariats avec les hôpitaux, sensibiliser les médecins au handicap, être attentif au «prendre soin » et engager une politique forte en matière de prévention, d'avancée en âge, et de la fin de vie.

- *La recherche de financements et les aides apportées par l'Association*

L'activité de l'Action associative se situe également dans la recherche de financements pour subventionner des actions diverses auprès des personnes accueillies et des établissements. Des bénévoles assurent ainsi des responsabilités de récoltes de fonds aussi bien auprès des familles, des entreprises que des collectivités publiques.

Les proches de personnes accompagnées, par le biais notamment de divers fonds, peuvent participer directement au financement de projets au sein des établissements de l'Association.

Le Fonds de solidarité

Particularité de notre Association, le *Fonds de solidarité* est une contribution financière volontaire sollicitée auprès de chaque famille ayant un enfant dans un établissement géré par l'Adapei du Rhône. Son objectif est double : contribuer à la création de nouveaux établissements et améliorer la qualité de vie et les activités propres à l'établissement concerné.
La collecte de fonds est confiée aux trésoriers qui sont identifiés parmi les familles de l'établissement concerné ou, à défaut, par les représentants de l'Association aux CVS. La gestion de ce fonds et l'animation des trésoriers sont assurées par Gisèle Salvaire.

En 2012, 48 973 € ont ainsi été recueillis (soit une augmentation de 5% des sommes collectées par rapport à l'année 2012) ; 50% de la somme revient aux établissements pour améliorer le quotidien des personnes handicapées accompagnées sur proposition des équipes et accord des membres du CVS des établissements.

Le Fonds d'innovation

Depuis 2003, le *Fonds d'innovation* permet la réalisation de projets innovants au profit des personnes handicapées mentales. Les promoteurs de ces actions, qu'ils soient bénévoles ou professionnels, doivent déposer, entre mars et novembre, un dossier respectant le cahier des charges ; les projets sont ensuite examinés par les administrateurs et les professionnels, membres du Fonds d'innovation.

Tableau - Récapitulatif des aides attribuées en 2013 (fonds 2012)

	Intitulé	**Porteurs du projet**	**Montants attribués**
1	Découverte de l'activité parapente	AJM L'Ombelle	1 200 €
2	Galopade	AJ de Parilly	2 000 €
3	Education à la sexualité	IME Les Primevères	4 000 €
4	Moutons et jardins pédagogiques	IME Les Primevères	1 400 €
5	Médiation animale	FAM Le Fontalet	3 000 €
6	Création site web d'information	Association HandiRhône Services	4 000 €
7	Le Bateau bleu	Association VHASI	4 000 €
		Total Fonds d'innovation 2013	**19 600 €**

La taxe d'apprentissage

Sous la responsabilité de Bruno Le Maire, la collecte de la taxe d'apprentissage auprès des entreprises permet aux IMPRO de l'Adapei du Rhône de suivre l'évolution des secteurs professionnels et de maintenir un niveau d'équipements en phase avec la réalité économique : aménagement des locaux, renouvellement du matériel, achat d'outils pédagogiques performants... Ce financement permet également de réaliser des actions pédagogiques innovantes que les seuls budgets des établissements ne permettent pas. En 2013, le montant de la collecte s'est élevé à 240 223 €. Un grand remerciement à l'ensemble des entreprises qui ont versé leur taxe d'apprentissage au profit de nos IMPRO.

Les subventions municipales

Les demandes de subventions que nous adressons chaque année aux communes ont permis de recueillir en 2013 la somme de 36 969 € (sensiblement le même montant qu'en 2012). Ces sommes recueillies permettent notamment de soutenir les activités de loisirs proposées par ALOVA et d'attribuer une aide au départ en vacances pour les personnes handicapées mentales des familles adhérentes qui en font la demande et qui répondent aux critères d'attribution.

La Campagne de Noël

Depuis 15 années, la *Commission Campagne de Noël,* animée par Yvette Coeur*,* propose son catalogue de vente par correspondance qui propose une sélection de produits alimentaires et cosmétiques, d'objets utiles ou de décoration, du textile, des jouets… dont certains sont fabriqués ou conditionnés dans des ESAT par des personnes handicapées mentales.
Ce catalogue est pour notre Association une façon différente de développer la collecte de fonds. Il offre aux parents et amis une autre forme de soutien, en choisissant des produits utiles, qui font plaisir et qui sont porteurs de sens.
La société Ivoire, partenaire de l'Unapei, prend en charge tous les frais liés au catalogue : la sélection et l'achat des produits, la conception et l'impression des catalogues, la préparation et l'envoi des commandes et des factures, la gestion du stock et du site Internet :

http://boutique-solidaire.com/adapei69/

À chaque vente, Ivoire reverse ensuite à l'Association une partie des revenus. L'Association ne prend donc aucun risque financier et a ainsi pu collecter 2 750 € en 2013. Les recettes des commandes de Noël 2013 seront affectées à l'achat, en 2014, de matériel pédagogique et éducatif dédié à l'IME Les Sittelles.

- *La représentation des personnes handicapées mentales de leurs familles*

Parmi les fonctions de l'Action associative, les missions de représentation constituent une activité dense et très diversifiée de notre Association ; elles sont assurées par des bénévoles engagés qui assurent ainsi un rôle essentiel dans le champ associatif et partenarial où nous nous devons d'être présent. Ce sont les « porte-paroles » de l'Association, et à travers elles, des personnes handicapées et leur famille.

Tout au long de l'année 2013, l'Adapei du Rhône était représentée au sein :

- de la MDPH (Maison départementale des personnes handicapées) par Hélène Tesse au niveau de la **CDAPH** (Commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées) – des professionnels de l'Association participent également aux travaux des équipes pluridisciplinaires, enfants et adultes, qui traitent les dossiers en amont de la CDAPH ;
- du **Collectif Handicap 69,** par la Présidente, et le Directeur général de l'Association ;
- des **Commissions des Relations avec les usagers et de la qualité de la prise en charge** (**CRUQ) des trois hôpitaux psychiatriques** : les Centres hospitaliers Le Vinatier (Chantal Clerc), et Saint-Cyr (Marie-Claude Mezzapelle) ; au Centre hospitalier Saint Jean de Dieu/ARHM, Renée Mériaux représente l'Association au Conseil d'administration.
- des **Schémas régionaux et départementaux** en faveur des personnes handicapées par des parents-bénévoles de la *Commission Accessibilité* ;
- du **Groupe départemental petite enfance et handicap**, qui réunit des professionnels du secteur médico-social et des représentants du secteur associatif, par Brigitte Confort ;
- du **Collectif « Vivre Ensemble »,** par Brigitte Confort, où l'Education nationale et les associations concernées par le handicap et la Ville de Lyon sont partenaires pour organiser la sensibilisation au

handicap des enfants et des adultes de l'école en associant des médecins et des infirmières scolaires ;

- de la **Courte Echelle** pour la scolarisation des enfants handicapés, par Colette Isler, puis Michel Briffard ;
- de **HandiRhône Services**, pour renforcer la prise en compte du handicap par les Services à la personne (SAP) du département du Rhône et améliorer l'accompagnement des personnes handicapées mentales à domicile, par Renée Mériaux ;
- des **Centres communaux d'action sociale (CCAS)** : une trentaine de bénévoles représente notre Association dans les CCAS de leur commune ;
- du **Réseau de santé bucco dentaire (RSBD) Rhône-Alpes** par Henri Clerc ;
- du **Réseau R4P**, réseau de professionnels de la santé pour la coordination des soins des enfants et adolescents porteurs de handicap, par Catherine Morey ;
- du bureau de la **Commission intercommunale d'accessibilité du Grand Lyon**, par Bruno Le Maire ;
- des instances représentatives du mouvement aux niveaux national (**Unapei**) et régional (**Urapei**), par Bruno le Maire.

▸ *La communication et les actions de sensibilisation*

Tout au long de l'année, les bénévoles et les permanents du service de l'Action associative participent à des événements locaux à l'initiative des pouvoirs publics ou de collectifs associatifs, et à l'organisation des manifestations qui ponctuent la vie de l'Association.
Claude Maucuit s'occupe de faire découvrir au public les œuvres réalisées par des personnes handicapées au sein des établissements, au travers de manifestations (exposition de peintures des créateurs Majolans à l'Espace Poperen à Meyzieu, décoration du restaurant du siège de Total à la Cité internationale…), ou encore via l'exposition permanente au siège de l'Adapei du Rhône.

L'Action associative assure, en lien avec la chargée de communication, la diffusion d'un certain nombre d'informations à travers : le *Bulletin* trimestriel, la lettre mensuelle interne *L'Essentiel*, le site Internet de l'Adapei du Rhône : www.adapeidurhone.fr.

10e édition de la Journée du handicap mental
La manifestation a fêté ses 10 ans le 28 septembre 2013 à Lyon, Place de la République. L'Adapei du Rhône et 12 associations du département se sont mobilisés pour inviter les citoyens et responsables politiques à venir à la rencontre des personnes handicapées mentales et à partager les préoccupations des familles et des associations qui les représentent. Cette 10e et dernière édition était placée sous le signe de la sensibilisation, avec la distribution de tracts d'information sur les bons réflexes à adopter pour aider une personne en situation de handicap mental.
Les associations engagées dans l'organisation de cette manifestation, dont l'Adapei du Rhône, tirent un bilan positif de cette journée, soulignant toutefois l'importance de revoir la formule existante. Tout en conservant le concept d'une action inter-associative, une réflexion est actuellement en cours pour proposer une nouvelle action dès 2015, qui permettrait à la fois de :
- Faire participer et valoriser les personnes en situation de handicap mental ;
- Sensibiliser le grand public, afin d'améliorer les conditions de vie et la citoyenneté des personnes handicapées mentales.

CONCLUSION

Je voudrais remercier ici tous les bénévoles et les professionnels qui témoignent, au travers de ce rapport d'activités de notre Action associative, de leur engagement, de leur disponibilité, et de leur travail pour que la citoyenneté des personnes en situation de handicap en général, et mental en particulier, soit reconnue par tous et n'importe où, et que leurs familles se sentent accompagnées et soutenues dans leurs difficultés.

Mais si la lecture de ce rapport nous permet de mesurer ce qui a été fait, il nous permet aussi de prendre conscience que beaucoup de progrès restent à faire. Il nous faut tout particulièrement et impérativement convaincre les familles accueillies dans nos établissements et/ou concernées sur les territoires, que notre Association n'est pas seulement un centre de gestion d'établissements, et qu'elle se doit aussi et surtout de continuer à défendre les intérêts moraux et matériels de personnes en situation de handicap mental.

C'est pour toutes ces raisons que notre Association se doit d'être forte de nouveaux adhérents. N'oublions pas que rien n'est jamais acquis. Aussi, il y a nécessité que chacun des adhérents d'aujourd'hui s'applique à devenir acteur pour aider notre Association à remporter ce challenge indispensable à notre avenir : **augmenter le nombre de nos adhérents.**

RAPPORT DE L'ACTION GESTIONNAIRE 2013

Philippe Nicot, Directeur général

Au-delà des différentes actions menées par l'Adapei du Rhône en tant qu'association gestionnaire, l'année qui vient de s'écouler a été marquée par d'importants changements au sein de sa Direction générale et, suite à des départs en retraite, quatre nouveaux directeurs d'établissement ont rejoint l'Association :

- Sonia Bouveret, Directrice de l'IME Perce-Neige à Thizy (septembre 2013)
- Guillaume Lafumas, Directeur du Foyer de vie La Platière à Thizy (septembre 2013)
- Eugénia Bratescu, Directrice du Complexe L'Orée des Balmes et de l'Accueil de jour médicalisé de L'Ombelle à Sainte Foy-les-Lyon (janvier 2014)
- Françoise Bravin, Directrice du FAM Le Fontalet et de l'Accueil de jour médicalisé Les Grisemottes à Monsols (février 2014).

Au siège de l'Association, Patrice Breton a été recruté en tant que Directeur Patrimoine, travaux et sécurité (janvier 2013), une fonction nouvelle, notamment pour accompagner les projets d'aménagements et de créations de structures.

Vincent Charrassin a été nommé Directeur général adjoint de territoire (DGAT) Lyon-Est, responsable de la filière Travail protégé et adapté (septembre 2013).

Et enfin, Prosper Teboul ayant quitté la fonction de Directeur général en décembre 2013, une direction de transition a été mise en place de janvier à mars 2014, assurée par Dominique Halnaut. Philippe Nicot a rejoint l'Association en avril 2014 en tant que nouveau Directeur général, après avoir exercé 8 ans à cette même fonction au sein de l'AFAPEI du Calaisis en région Nord-Pas-de Calais.

1. ENVIRONNEMENT

Evolution du secteur médico-social

De prime abord, nous pourrions considérer qu'il n'est plus nécessaire en 2013-2014 de présenter ce secteur tant il nous semble connu. En fait, il n'en est rien : plus que jamais il est essentiel de s'interroger sur son architecture et les grandes transformations qu'il est en train de traverser pour mieux agir et innover :

- Vieillissement des personnes accueillies ;
- Types de déficiences et de handicaps multiples notamment liés aux progrès réalisés dans les diagnostics ;
- Articulation avec les secteurs du soin et des personnes âgées ;
- Evolution de l'accompagnement et des métiers.

Aujourd'hui, le secteur du médico-social est en pleine mouvance dans un contexte de raréfaction des financements et nécessite une adaptation par les associations en matière de gestion et d'innovation. Les pouvoirs publics s'interrogent aujourd'hui sur notre organisation et ont lancé la programmation d'une refonte complète des modes de tarification pour rendre plus juste l'allocation de ressources.

- *Vieillissement des personnes en situation de handicap*

Ce phénomène n'est pas nouveau et fait l'objet de la part de l'Adapei du Rhône d'une attention toute particulière. Toutes les structures adultes pour personnes handicapées sont ainsi concernées par cette problématique.
En plus des besoins nouveaux en accompagnement et en soins, le secteur est confronté à la difficile réorientation des personnes vieillissantes dans des structures plus adaptées. En effet, si on ne peut que se réjouir de cet état de fait qui permet aux personnes de vivre beaucoup plus longtemps, force est de constater que les créations de place ne répondent pas encore à tous les besoins, ce qui a pour conséquence de générer une attente des plus jeunes quant à l'accès aux établissements adultes.
Par ailleurs, ce vieillissement a des conséquences sur les rythmes de vie des personnes, l'évolution rapide de certaines pathologies qui nécessitent une adaptation des compétences des professionnels et de l'organisation des établissements.

- *Types de déficience et de handicaps multiples*

Les personnes que nous accueillons dans nos établissements ont des types de déficiences et de handicaps multiples, voire associés, qui nécessitent une adaptation de nos méthodes d'accompagnement toujours au plus près des besoins. Les établissements doivent être en mesure aujourd'hui de répondre aux mieux aux attentes de la personne quel que soit son handicap : autisme, psychique, troubles du comportement, polyhandicap…

- *Articulation avec les secteurs des soins et des personnes âgées*

Malgré la volonté des acteurs, il existe toujours un clivage historique entre les différents secteurs, lié à des cultures et des pratiques différentes. Pourtant, une véritable coopération est nécessaire pour l'accompagnement des personnes et au regard des problématiques rencontrées par nos établissements. Elle se traduit par la nécessité de développer un partenariat de proximité et de réseau.
Qu'il soit lié au vieillissement et aux pathologies qui sont associées, à l'accompagnement des personnes avec handicap mental, ou encore aux besoins en soins quels qu'ils soient, un parcours identifié et simplifié par une meilleure connaissance du handicap doit permettre à toute personne de pouvoir bénéficier des soins qu'elle dont elle a besoin.

- *Evolution de l'accompagnement et des métiers*

Cette métamorphose du secteur s'accompagne inévitablement par un chamboulement des pratiques professionnelles. Il est donc du devoir des associations de conduire au mieux ces changements en termes de formation et de développer les compétences nécessaires pour que nos personnes handicapées bénéficient d'un accompagnement de qualité et adapté à leurs besoins. La centralisation de la formation et l'optimisation de la gestion des fonds permet aujourd'hui de répondre à cet enjeu d'adaptation.

La contractualisation budgétaire

- *La contractualisation avec le Conseil général du Rhône*

L'Adapei du Rhône a contractualisé un quatrième accord partenarial avec le Conseil général pour la période allant du 1er janvier 2012 au 31 décembre 2014. Il s'inscrit dans la continuité de l'ancien accord qui, basé sur une autonomie de gestion et des rapports de confiance, a permis, tout en maîtrisant les coûts, de répondre à des besoins non satisfaits et d'améliorer la qualité de l'accompagnement des personnes handicapées accueillies. Cette autonomie de gestion est renforcée par les dispositifs légaux prévus dans le code de l'action sociale et des familles qui permettent de déterminer des taux pluriannuels d'évolution des dépenses.
Dans le cadre de cette contractualisation, l'année 2013 a néanmoins eu à subir en année pleine les conséquences d'un débasage annuel d'un peu plus de 440 000 euros qui supprime les marges de manœuvre précédemment existantes et qui permettaient les éventuels rééquilibrages nécessaires entre établissements.

L'accord partenarial est en conformité avec les objectifs du schéma départemental d'organisation sociale et médico-sociale en faveur des personnes handicapées et de la loi du 11 février 2005.
Il est à noter :

- Une demande par le Conseil général d'engagement de l'Association dans un processus de rationalisation des moyens de fonctionnement, avec pour chaque année budgétaire des mesures concrètes d'économies ;
- L'allocation d'une dotation annuelle pour les exercices 2012 à 2014 à l'Association qui la ventile entre ses établissements ;
- Une liberté de gestion pour l'Association de la masse budgétaire qui lui est attribuée pour l'ensemble de ses équipements ;
- Un engagement dans le processus d'évaluation interne (échéance fin 2013) et d'évaluation externe (échéance au 31 décembre 2014).

- *La démarche CPOM avec l'ARS*

L'Association a signé un Contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens (CPOM) avec l'ARS pour la période 2008-2012, prolongé sur 2013. L'Adapei du Rhône a engagé dans ce cadre une organisation efficiente dans tous les champs d'intervention de ses activités.
Ses efforts ont porté sur la structuration d'un siège à forte compétence technique tant dans les domaines financiers que ressources humaines, mais aussi sur l'Action associative, les systèmes d'information, la politique patrimoniale, la sécurité, l'évaluation et la qualité au service des usagers et des établissements.
L'Association a poursuivi sa dynamique d'accroissement des capacités d'accueil des personnes avec un handicap spécifique sur les 6 ans du CPOM en créant 234 places. Ce CPOM et une meilleure gestion et rationalisation des moyens financiers ont permis à l'Association d'organiser ses fonctions supports.

Aujourd'hui, elle prépare activement la nouvelle contractualisation qui doit avoir lieu pour la période 2014-2018, dans une dynamique de dialogue continu avec l'ARS.

2. LES AXES TRANSVERSAUX STRATÉGIQUES OU IMPORTANTS CHANTIERS MENÉS

Dans le cadre de la mise en œuvre du Projet d'orientation pluriannuel de l'Adapei du Rhône voté pour la période 2011-2014, qui mettait l'accent sur l'amélioration de l'accueil, de l'accompagnement et de la participation des personnes handicapées mentales, plusieurs axes de travail visaient des actions menées en lien direct avec les établissements.

La refonte des systèmes d'information

La Direction des Systèmes d'information (DSI) a poursuivi son travail ambitieux de mise en œuvre d'une nouvelle organisation orientée « service aux établissements ». Ainsi, la politique de centralisation des achats, l'internalisation des fonctions administration réseau et des fonctions supports et la modernisation des outils contribuent à améliorer la coordination des activités des établissements et à assurer la fiabilité de la protection des données.

L'équipe de la DSI est également fortement impliquée sur des projets tels que la gestion informatisée de la facturation et la mise en place du dossier unique de l'usager, qui nécessitent un appui « technique » au service de la mission d'accompagnement.

- *La création d'un portail intranet*

Le déploiement du portail intranet courant 2014 viendra améliorer notablement la circulation de l'information, la transversalité du travail des services et modernisera le fonctionnement interne de l'Association. L'ensemble des procédures internes sera facilement accessible, mais aussi tout ce qui concerne les items liés à l'accompagnement des personnes handicapées.
Parallèlement, une réflexion est en cours pour entamer prochainement une refonte du site internet www.adapeidurhone.fr, et plus largement pour intégrer l'Association au sein des réseaux sociaux, afin d'assurer une présence ciblée et plus efficace auprès de tous les publics, y compris les personnes en situation de handicap mental.

Les ressources humaines

Dans le domaine des Ressources humaines (RH), la démarche de Gestion prévisionnelle des emplois et des carrières (GPEC) est en cours, l'ensemble des fiches de postes et la cartographie des métiers par établissement ont été réalisés et diffusés au sein des établissements. Nous abordons désormais le volet plus prospectif de la démarche qui permet d'anticiper les évolutions des métiers actuels et en émergence, ainsi que les futurs départs en retraite. Dans ce cadre nous allons développer et favoriser la mobilité professionnelle et géographique. Par ailleurs, des tableaux de bord RH seront mis en place courant 2014 afin d'avoir une vision synthétique des effectifs (CDD et CDI), de l'absentéisme et de la masse salariale pour chacun de nos établissements.

- *Le lancement d'un diagnostic conseil sur l'emploi de travailleurs handicapés*

Comme l'ensemble des entreprises et associations occupant au moins vingt salariés, l'Adapei du Rhône est soumise à l'obligation d'emploi de travailleurs handicapés à hauteur de 6% de l'effectif global. Il est constaté une réelle disparité entre les établissements de l'Association sur le respect de cette obligation. C'est pourquoi l'Adapei du Rhône a fait appel à un cabinet RH spécialisé dans la gestion de la diversité en entreprise (T'HOMPOUSS Consultants) pour mener un travail d'analyse et de bilan. Ce dernier doit déboucher sur le développement d'une stratégie et d'une politique d'emploi forte en faveur de l'emploi de travailleurs handicapés au sein des établissements.
Ce travail a été réalisé en lien avec l'Agefiph, qui assure un cofinancement de ce projet.

<u>Objectifs du diagnostic conseil</u>

- Analyser la situation de l'Adapei vis-à-vis de l'obligation d'emploi de travailleurs handicapés
- Faire le bilan des actions déjà menées
- Repérer les enjeux, leviers et freins dans les pratiques actuelles
- Formuler des préconisations et élaborer un plan d'actions sur 3 ans qui tienne compte de la culture de l'association, de ses contraintes et de son organisation

<u>Quelques exemples d'actions</u>

- Mise en place d'une « Mission emploi handicap », avec la nomination d'un responsable au siège (Nordine Aïtchaïb) et la mise en place d'une adresse mail unique
- Définition de référents par territoire et par filière pour intervenir auprès de l'encadrement des établissements et assurer la réussite du projet
- Création d'outils d'information et de sensibilisation pour les salariés
- Diffusion d'offres d'emploi sur des sites spécialisés
- Engagement dans une convention Agefiph
- Développer le maintien dans l'emploi ou le reclassement des salariés inaptes, notamment par des aménagements de poste

Gestion administrative et financière

<u>Contrôle de gestion / comptabilité :</u>

- Création d'une base de données (BDD) pour la production d'indicateurs
- Développement du support envers les établissements : simulations budgétaires, formations et appui des directeurs
- Développement de la base PPI (investissements) et provisions avec un outil de pilotage
- Participation à l'expérimentation ANAP : mise en place des indicateurs de suivi
- Mise en place d'un cycle complet de procédures achats : contrats de maintenance, contrats de location véhicules/matériel, études travaux, demandes d'investissements, demandes d'engagements de dépenses, achats généraux, achats sous contrats et/ou abonnements, achats fonctionnements sur unités/groupes/pavillons, achats pour le compte des résidants

<u>Rapprochement des données gestion administrative et gestion commerciale pour les ESAT :</u>

- Mutualisation des outils (BDD, trésorerie, emprunts pour investissements)

Fiabilisation des données activités reçues des établissements :

- Déploiement d'indicateurs de mesure homogènes, préparation à la mise en place d'un futur reporting d'activité
- Politique globale du parc véhicules de l'Association : achats/locations, réparations, optimisation budgétaire

Facturation

- Procédures stages inter-établissements avec fiches de calcul des prix
- Déclaration de ressources MAS

Assurances

- Optimisation des contrats (notamment RC et garanties d'exploitation en cas de sinistres dans les établissements d'hébergement) et baisse significative du montant de la prime

Personnalisation de l'accompagnement et des soins

Le cloisonnement des cultures professionnelles des secteurs sanitaire et du médico-social est souvent invoqué comme une source de dysfonctionnement par les usagers comme pour les professionnels. L'Adapei du Rhône s'est donc engagée dans une démarche d'amélioration de l'organisation mise en place et le développement de partenariats, dans un souci de fluidité, de coordination et de personnalisation de l'accompagnement des personnes en situation de handicap mental.

- *Mise en place d'instances stratégiques en matière de politique de santé*

La Commission médicale associative (CMA)

Depuis septembre 2010, la *Commission médicale associative* (CMA), instance stratégique en capacité d'accompagner l'Association dans ses choix et orientations en matière de politique de santé, est mise en place au sein de l'Adapei du Rhône. Co-animée par le Dr Tarissan (salarié de l'Adapei du Rhône et chef de service à l'Hôpital Saint Jean de Dieu) et par le Directeur général, elle est composée de dix membres : un médecin généraliste, quatre psychiatres (représentant les différents types de prise en charge aux différents âges de la vie), un administrateur, un directeur général adjoint de territoire, un directeur d'établissement et un psychologue.
Elle permet une réflexion sur la politique globale de santé mise en œuvre au sein de l'Association et sur les articulations des actions éducatives et de soins. Elle propose également des actions concrètes dans le champ de la santé.

Principales missions réalisées en 2013/2014 :

- Avis sur la partie « soins » de la trame commune Associative du projet d'établissement
- Avis sur 4 saisines d'établissements liées à des problématiques concrètes en matière d'accès aux soins
- Validation et mise en œuvre des travaux conduits par le groupe de travail « articulation soins et accompagnement : convention avec les kinésithérapeutes libéraux ;
- Validation des fiches de poste « médecin psychiatre » et « psychologue »

- Participation à la démarche de conventionnement avec l'hospitalisation à domicile (HAD)
- Suivi des avancées du groupe de travail « Autisme » et du groupe de travail « Articulation soins et accompagnement ».

Le Groupe de travail « Articulation soins et accompagnement »

Parallèlement à la CMA, le groupe de travail « Articulation soins et accompagnement », animé par Patrice Rongeat, Directeur général adjoint de territoire et animateur de la Filière « Etablissements médicalisés », a un rôle plus « technique » et propose, à partir de problématiques concrètes rencontrées dans les établissements médicalisés de l'Adapei du Rhône, des procédures, protocoles, recommandations, en lien avec la CMA qui les valide in fine. Ce groupe est composé de : médecins (généraliste et psychiatre), directeur général adjoint de territoire, directeurs d'établissements, cadre de santé, chef de service éducatif, psychologue, conseillère technique de l'Action associative.

Principaux travaux réalisés en 2013/2014 :
- Rédaction d'une convention type avec les kinésithérapeutes libéraux et d'une procédure sur l'utilisation de la contention ;
- Organisation d'une journée sur l'épilepsie (novembre 2014).

▸ *Collaboration avec le secteur sanitaire dans un souci de prise en charge continue, adaptée et coordonnée*

Les personnes en situation de handicap mental nécessitent des soins ou prises en charge rendus nécessaires par leurs besoins spécifiques mais également, comme quiconque, par différentes sortes de pathologies. Souvent plus fragiles, elles ont de ce fait besoin de recourir plus fréquemment aux soins.

L'Association, par l'intermédiaire de ses établissements, a développé un partenariat sur l'ensemble du département avec des structures permettant d'assurer aux personnes accueillies l'accès aux soins et de collaborer sur la connaissance même du handicap mental. Cette démarche, accompagnée par la CMA, reste un axe prioritaire pour l'Adapei du Rhône avec pour objectif de décloisonner les deux secteurs d'activité et de favoriser une meilleure coordination des acteurs.

Suite à la parution des décrets n°2012-1030 et n°2012-1031 du 6 septembre 2012 et de la circulaire du 18 mars 2013 relatifs à l'intervention de l'hospitalisation à domicile (HAD) dans les établissements d'hébergement médico-sociaux, un partenariat a été rapidement engagé entre l'Adapei du Rhône et l'HAD « soins et santé » pour permettre aux personnes accueillies dans les établissements de l'Association de bénéficier de ce dispositif.

Une réunion d'information a été organisée au siège de l'Association le 25 septembre 2013 pour l'ensemble des directeurs et a permis la concrétisation de signature de plusieurs conventions entre différents établissements et l'HAD soins et santé.

La collaboration avec les établissements sanitaires

L'Adapei du Rhône est engagée dans un processus de conventionnement avec des structures sanitaires définissant les modalités de coopération entre les partenaires. Parmi les actions d'ores et déjà engagées dans le cadre du processus en cours :

- **Signature d'une convention avec l'Hôpital de Desgenettes** (FAM Les Tournesols, FAM L'Orée des Balmes, MAS Jolane et MAS Paul Mercier) ;
- **Signature d'une convention avec l'Hôpital de Tarare** (Complexe La Gaieté à Amplepuis) ;
- Signature d'une convention avec les hôpitaux de Beaujeu (FAM Le Fontalet) et de Villefranche sur Saône (FAM Le Fontalet, FAM La Rose des Sables) ;
- **Très bonne collaboration entre l'Hôpital Femme-mère-enfant et les IME de la région lyonnaise** ;
- **Rencontres régulières sur sites concernant le suivi des résidants** avec les services Fontaine Roseaux de l'Hôpital Saint Jean de Dieu et le pôle DEPELA du Centre hospitalier Le Vinatier (FAM Orée des Balmes, FAM Le Fontalet, FAM La Rose des Sables et FAM Les Tournesols) ;
- **Projet de convention avec le SSR pédiatrique** (Soins de suite et de réadaptation) La Maisonnée et la Clinique Protestante pour l'IME Les Sittelles ;
- **Projet de convention avec la Clinique du Grand Large** pour la MAS Jolane.

La participation aux réseaux de santé

Les réseaux de santé sont devenus des partenaires incontournables de l'Adapei du Rhône. Une collaboration pérenne est notamment engagée avec :

- **Le Réseau santé bucco-dentaire & handicap Rhône-Alpes (RSBDH-RA)** : depuis plusieurs années, l'équipe mobile du réseau intervient dans les établissements de l'Adapei du Rhône (IME Les Sittelles, IME L'Espérance, IME Les Primevères, IME L'Oiseau Blanc, FAM Les Tournesols, FAM L'Orée des Balmes, FAM La Rose des Sables, MAS Paul Mercier, MAS Jolane). Afin de renforcer l'accès aux soins bucco-dentaires des personnes accompagnées, une convention cadre a été signée entre l'Adapei du Rhône et le RSBDH-RA en novembre 2012. Parallèlement, une convention cadre a été signée avec la SOHDEV pour la promotion de la santé orale dans les établissements de l'Adapei du Rhône et le renforcement de la formation des professionnels avec la mise en place d'au moins 2 correspondants santé orale (COS) par établissement.
- **Le réseau R4P** (Réseau régional de rééducation et de réadaptation pédiatrique) avec la participation de l'IME L'Espérance.
- **Le réseau de soins palliatifs Résonance** (MAS Paul Mercier)…

Le conventionnement avec l'Equipe mobile autisme

L'Association fait appel à l'Equipe mobile autisme rattachée au Centre ressources autisme (CRA) Rhône-Alpes qui intervient auprès de la majorité des établissements (IME Pierre de Lune, IME L'Oiseau Blanc, IME L'Espérance, IME Les Sittelles, FAM Les Tournesols, FAM de la Rose des Sables, FAM Le Fontalet, la section TED/TSA de l'Esat La Goutte d'Or) pour soutenir les professionnels et partager les savoir-faire dans la gestion des situations difficiles. La collaboration entre les acteurs améliore la prise en charge de la personne accueillie et peut représenter une alternative à l'hospitalisation.

Le développement d'un partenariat avec l'établissement HAD Soins et santé

Comme il est dit un peu plus haut, suite aux dispositions de la circulaire du 18 mars 2013 relative à l'intervention des établissements d'hospitalisation à domicile dans les établissements d'hébergement à caractère social et médico-social, l'Association a souhaité initier rapidement une collaboration avec l'établissement HAD soins et santé. Un premier échange entre la direction générale de l'Adapei du Rhône et le Dr Eric Dubost a permis de définir les enjeux de la collaboration entre les deux partenaires et les modalités de mise en œuvre par la suite dans les établissements de l'Association, facteur d'une prise en charge partagée et coordonnée pour les personnes accueillies.

- *Evaluation des besoins en accompagnement humain*

Le point de départ de toute évaluation doit être l'observation de la situation réelle des personnes pour identifier leurs besoins, comprendre leurs spécificités et déterminer les actions et les solutions d'accueil et d'accompagnement à mettre en œuvre pour répondre le mieux possible à leurs attentes. Début 2013, afin d'améliorer la connaissance des besoins en accompagnement des personnes handicapées, l'Adapei du Rhône a souhaité mener une étude au sein de tous ses établissements et de généraliser l'utilisation du logiciel MAP 3.0 (Modèle d'accompagnement personnalisé).

La réalisation d'une étude sur le vieillissement et la perte d'autonomie des personnes handicapées

Dans la continuité des travaux du groupe de travail Avancée en âge (2011-2012), chargée d'analyser la situation au sein des établissements de l'Adapei du Rhône, l'étude menée en juin 2013 a porté sur l'évaluation de l'autonomie et des besoins en accompagnement des personnes accueillies de plus de 45 ans (soit 568 usagers répartis dans 26 établissements concernés au 30 avril 2013. Les personnes accueillies en MAS ne faisaient pas partie de l'étude).
Les résultats de l'enquête ont été présentés par le Dr Philippe Bernard, médecin gériatre au FAM Le Fontalet à Monsols, à l'occasion du Colloque « Handicap mental et vieillissement » (lire encadré).
L'étude menée a permis de démontrer la spécificité du secteur du handicap dans la prise en charge de la dépendance des personnes accueillies et la nécessité d'adapter l'accompagnement.

Le Colloque handicap mental et vieillissement
La problématique du vieillissement des personnes handicapée mentales et psychiques représente une question centrale pour les établissements sanitaires et médicaux-sociaux, qui accueillent un nombre grandissant de personnes handicapées vieillissantes de plus de 45 ans.
L'Adapei du Rhône a organisé le 27 novembre 2013 le colloque ***« Handicap mental et vieillissement : bien vieillir en établissement médico-social ? »***. Cette journée, organisée en partenariat avec le Centre Hospitalier Saint Jean de Dieu et l'Hôpital de Fourvière, a donné la parole à l'ensemble des acteurs engagés autour de cette problématique : professionnels, parents, partenaires et responsables publics. Sans oublier les usagers, qui se sont exprimés dans le cadre de la réalisation du film *Avant j'étais jeune*, tourné au sein des Foyers de vie et d'hébergement Henri Thomas, du Complexe La Gaieté et de l'Esat Louis Jaffrin.

La mise en place du logiciel MAP 3.0

Développé en 2001 par l'Unapei, le MAP est compatible avec les classifications internationales telles que la CIF-OMS-2001 et avec le document GEVA de la CNSA. Il intègre la grille AGGIR, utilisée dans le secteur des personnes âgées, adaptée pour prendre en compte la particularité du handicap mental.
Avant même le lancement de l'étude sur le vieillissement et la perte d'autonomie des personnes handicapées, 3 établissements (dont le FAM Le Fontalet et FAM La Gaieté) utilisaient régulièrement l'outil MAP pour évaluer les besoins d'accompagnement de leurs résidants et pour élaborer l'ensemble des projets individualisés.
L'étude précitée a été l'occasion pour l'Association de mettre en place dans les 26 établissements concernés la nouvelle version du logiciel MAP 3.0 et d'accompagner la formation des professionnels à cette démarche d'évaluation.
Dans une seconde phase, le déploiement de l'outil dans tous les établissements de l'Adapei du Rhône sera effectué, permettant ainsi une meilleure évaluation des besoins, d'adapter les accompagnements et de faciliter les parcours.

- *Mise en place d'un groupe Autisme Adapei du Rhône (juin 2013)*

Initié en juin 2013, ce groupe de travail, co-animé avec le Dr Sandrine SONIE, coordinatrice du Centre ressource autisme (CRA) Rhône-Alpes, se réunit tous les deux mois. Il vise :

- **Une application des recommandations de bonnes pratiques professionnelles (RBPP)** de la Haute autorité de santé (HAS) et de l'Agence nationale de l'évaluation et de la qualité des établissements et services sociaux et médico-sociaux (ANESM) en matière d'autisme ;
- **Une harmonisation des pratiques au sein de l'ensemble des établissements de l'Adapei du Rhône.**

Sur la période 2013-2014, les objectifs fixés étaient les suivants :

- **Dresser un état des lieux des pratiques et des personnes ressources** (sur la base des informations issues du LARA, Livret Autisme Rhône-Alpes qui renseigne sur l'identité de la structure, son fonctionnement, les personnes accueillies, les moyens en personnel, les références théoriques, les formations engagées, le type d'accompagnement, les conditions d'accès au diagnostic et les relations avec les familles – complétées par des entretiens semi-directifs)
- **Impacter le plan de formation dès 2014** en déterminant les besoins en formation, les modules et les niveaux de formations souhaitées (information, formation, changement des pratiques). L'objectif du groupe de travail est également de mettre en place un module de formation « initial » pour tous les professionnels accompagnant des personnes avec autisme recrutés par l'Association.

- *Suivi des outils de la loi n°2002-2 du 2 janvier 2002*

La loi du 2 janvier 2002 réaffirmait les droits et les libertés individuelles des usagers des structures sociales et médico-sociales et instituait de nouveaux outils pour garantir l'exercice effectif de ces droits. L'Association s'est ainsi engagée dans de nombreux projets permettant d'améliorer la mise en œuvre de ces dispositifs pour les personnes qu'elle accueille.

Une trame commune pour l'élaboration des projets d'établissement

Depuis fin 2012, l'Association s'est dotée d'une instance associative de validation des projets d'établissement, avec la mise en place du Comité opérationnel projets d'établissements. Ce dernier est composé d'administrateurs, avec la participation du Directeur général, des Directeurs généraux adjoints de territoire et du Directeur de l'Action associative.
De plus, le projet d'établissement a été choisi comme thème central du séminaire annuel des Directeurs en juin 2013.
Enfin, la constitution d'un groupe de travail a conduit à l'élaboration d'une trame commune afin d'harmoniser les pratiques dans les établissements et services.

Le Dossier unique de l'usager (DUU) informatisé

Un groupe de travail a été constitué mi-2012 avec pour objectif de définir et de mettre en place une gestion électronique, centralisée et unique des dossiers, pour un accompagnement sécurisé des personnes accueillies et accompagnées par l'Association.
Il a réuni des directeurs d'établissement et des chefs de service, et était piloté par la Direction générale, le Directeur des Systèmes d'information et le Directeur de l'Action associative. En lien avec le plan stratégique du système d'information, l'objectif d'un tel outil est de permettre la saisie unique des données et d'organiser toute l'information autour de l'usager. Cette centralisation de l'information doit également permettre à l'Association de mener plus facilement des études et des extractions servant d'aide à la décision et de prospective.

<u>Objectifs de la mise en place d'un dossier unique de l'usager sous forme électronique :</u>

- **Harmoniser la solution informatique utilisée par les établissements**, en gérant toutes les composantes du dossier unique de l'usager (dossier administratif, dossier social, projet personnalisé, dossier médical, facturation et statistiques) ;
- **Etre en conformité avec le cadre règlementaire, notamment la loi du 2 janvier 2002** : contractualisation des rapports avec l'usager, accès à son dossier par l'usager et sa famille ;
- **Améliorer l'accompagnement des personnes accompagnées** : organisation du système d'information autour de l'usager, partage plus efficace de l'information et amélioration de l'accessibilité à l'information, mutualisation du travail, en garantissant l'unicité des documents, sécurisation et garantie de la confidentialité des données, constitution d'une base d'informations structurée (espace de stockage centralisé), garantie d'un accès sécurisé (accès réservé aux personnes habilitées)…

Après constitution du cahier des charges en 2012, plusieurs prestataires ont été consultés au cours de l'année 2013. Trois solutions existantes ont été identifiées comme étant celles qui répondaient le mieux à nos attentes (capacité fonctionnelle, qualité de l'ergonomie et de l'interface utilisateur, capacité de la société à mener ce projet, capacité d'innovation et de développement, coût…).

La société AGM a été retenue pour permettre la gestion informatisée du dossier unique de l'usager dans toutes ses composantes. Deux raisons pour ce choix : l'implantation actuelle du logiciel Focat résidants d'AGM dans tous les établissements de l'Association et la qualité du partenariat pour adapter et développer la partie facturation du logiciel en fonction des attentes et des besoins de l'Adapei du Rhône.

Une nouvelle interface en mode « Full Web », c'est à dire accessible via une connexion internet, en cours de développement par AGM, reprendra l'ensemble des fonctionnalités déjà en place dans la version actuelle. Elle sera connectée à la base de données du dossier unique du résidant actuellement utilisée dans tous les établissements notamment au travers des modules dossier administratif et facturation. L'ensemble des données saisies à partir de Focat résidants seront accessibles via la nouvelle application.

Le déploiement et l'utilisation de ce logiciel via les différents modules (dossier administratif, projet personnalisé, dossier médical, facturation) par tous les établissements et services de l'Adapei du Rhône sera progressive, mais l'objectif in fine est bien de le déployer dans son intégralité pour l'ensemble des établissements et services de l'Association.

Création du Pôle formation

Pour répondre à une attente grandissante des usagers en situation de travail mais aussi aux besoins des ESAT et EA qui les accompagnent dans leur vie professionnelle, l'Adapei du Rhône a créé son propre pôle de formation. Développé par l'ESAT La Courbaisse, il propose des offres sur-mesure, adaptées aux spécificités du public, sur deux axes :

- Des formations à caractère professionnel favorisant le développement des compétences ou l'évolution des postes de travail ;
- Des formations à caractère personnel, développant l'autonomie et la citoyenneté.

Un an après son lancement début 2013, le bilan du Pôle formation était très positif, avec 15 sessions organisées et 115 usagers formés (de juin à décembre 2013). Pour l'instant uniquement destinée aux usagers des ESAT et EA de l'Adapei du Rhône, l'offre devrait être élargie progressivement aux autres associations.

Finalisation de l'évaluation interne et démarrage de l'évaluation externe

Chaque établissement de l'Adapei du Rhône ayant finalisé et soumis à l'ARS et/ou au Conseil général son rapport d'évaluation interne, l'évaluation externe a débuté en septembre 2013.

Outil de la loi du 2 janvier 2002, la démarche d'évaluation vise l'optimisation de la qualité de l'accompagnement des personnes accueillies au sein des établissements médico-sociaux : personnalisation plus importante de l'accompagnement, droit et participation des usagers réaffirmés, meilleure ouverture de l'établissement dans son environnement, mise en œuvre du projet d'établissement…

Si les champs des deux types d'évaluation sont les mêmes, pour assurer la complémentarité des analyses, l'évaluation interne a été durant plusieurs mois le fruit d'un travail d'auto-évaluation de la part de chacun des établissements et de leurs équipes, alors que l'évaluation externe est effectuée par deux organismes habilités par l'ANESM (Agence nationale de l'évaluation et de la qualité des établissements et services médico-sociaux).

Ce travail d'évaluation externe se poursuit jusqu'en octobre 2014. Il a été mené en premier lieu dans quatre établissements pilote : l'IME L'Espérance, l'ESAT Léon Fontaine, le Complexe Jodard et le FAM Les Tournesols.

3. LES PROJETS IMMOBILIERS

- *Créations, extensions en 2013 et début 2014*

Complexe de L'Orée des Balmes *(Ste-Foy-lès-Lyon)*

Ouverture de 36 places de Foyer d'accueil médicalisé (FAM) en janvier 2013 :
- 24 places pour l'accueil de personnes handicapées vieillissantes
- 12 places pour personnes ayant des troubles du comportement

Résidence Plurielle *(Tassin-la-Demi-Lune)*

Ouverture en novembre 2013 d'un foyer résidence, de type domicile collectif de 52 places incluant un espace pluriel. La Résidence comporte 49 studios et trois T2 :
- 26 places pour personnes handicapées mentales
- 26 places pour personnes handicapées psychiques

- *Restructuration, rénovation, extension en 2013 et début 2014*

IME Les Coquelicots *(Meyzieu)*

Travaux d'aménagement et d'agrandissement : création de 2 salles d'activités, reconfiguration des espaces « unités de vie » et création d'une salle de restauration. Fin des travaux : juin 2013

- *Projets en cours de réalisation*

IMPRO Perce Neige *(Thizy)*

Reconstruction de l'IMPRO sur le terrain jouxtant l'IME pour une surface de 1 090 m².
- Démarrage des travaux : juin 2013
- Ouverture prévisionnelle : juin 2014

Foyer d'hébergement Jodard *(Thizy)*

Reconstruction de l'établissement compte tenu des coûts et des conséquences sur les locaux actuels (nécessité de remise aux normes de sécurité type J et accessibilité PMR).
- Démarrage des travaux : septembre 2013
- Ouverture prévisionnelle : début 2015
- Démolition de l'ancien bâtiment, à l'issue des travaux, après ouverture du nouveau bâtiment.

IME de transition Pierre de Lune *(Saint-Priest)*

Construction définitive de l'IME sur la commune de Saint-Priest : 36 places (internat, séquentiel, accueil temporaire, accueil de jour).
Ce projet est mené en partenariat avec l'OPAC. Une équipe de maîtrise d'œuvre a été sélectionnée et travaille actuellement sur la base du programme élaborée en 2012.

- Démarrage des travaux : septembre 2014
- Ouverture prévisionnelle de l'IME : décembre 2015

FAM La Rose des Sables *(Bois d'Oingt)*

Achat du terrain actuel de 16 300 m² à l'UGECAM.
Projet définitif :

- 48 places + 2 places en hébergement temporaire en partenariat avec les services des champs sanitaires et médico-sociaux (Ex : IME, SESSAD, etc.)
- 6 places d'accueil de jour médicalisé

Ce projet mené en partenariat avec l'OPAC a fait l'objet d'une consultation, une équipe de maîtrise d'œuvre a été sélectionnée et travaille actuellement sur la base du programme élaboré en 2012.

- Démarrage des travaux : septembre 2014
- Ouverture prévisionnelle : décembre 2015
- Démolition de l'ancien bâtiment, à l'issue des travaux, après ouverture du nouveau bâtiment.

Pôle d'hébergement Santy *(Lyon 8e)*

L'opération comprend la construction d'un bâtiment en R+3 sur sous-sol à proximité de l'ESAT La Courbaisse. Le bâtiment intègre :

- 53 places et 3 places d'accueil temporaire de foyer d'hébergement et ses services associés
- 14 unités de résidence appartements et 1 place d'accueil temporaire
- 10 places d'accueil de jour pour personnes vieillissantes
- 48 places de Service d'accompagnement à la vie sociale (SAVS).

Cet établissement accueillera les résidants du Foyer Les Châtaigniers (Saint-Priest), les résidants du Foyer Bois Galant (Vaulx-en-Velin), 10 places du Foyer du Grand Large (Décines) et l'Accueil de jour du Grand Large (déménagement avec augmentation du nombre de places, de 6 à 10 places) et une partie des places du SAVS Saint-Nestor et du SAVS Lyon 8e (réinstallation). Le Foyer Le Grand-Large reste à Décines avec 26 places et 1 place d'accueil temporaire (au lieu de 36 places).

- Démarrage des travaux : novembre 2012
- Ouverture prévisionnelle : septembre 2014

ESAT La Goutte d'or *(Meys)*

Réalisation d'un bâtiment de 1 900m² sur le site de la Goutte d'Or à Meys qui accueillera environ cinquante personnes sur quatre pôles : production/stockage, locaux sociaux, administration et restauration avec des fonctionnements indépendants.
Ce projet consiste à réaliser une extension des surfaces existantes de production et de la capacité de restauration en vue des évolutions futures du site (création d'un Foyer de vie).

- Démarrage des travaux : juin 2013
- Ouverture de l'établissement : septembre 2014

IME L'Oiseau Blanc *(Décines)*

Création d'une salle d'activité et de bureaux, en extension du bâtiment existant. L'ensemble comprend 1 salle d'activités de 100 m², 1 salle de réunion, 1 salle de psychomotricité, 1 bureau orthophoniste, des locaux et circulations annexes pour une surface totale de 208 m² en extension de l'établissement L'Oiseau Blanc.

- Démarrage des travaux : novembre 2013
- Livraison des travaux : juin 2014

Travaux de mise en sécurité « type J »

Deux établissements sont concernés en 2013 :

- Foyer de vie La Platière (en cours de programmation)
- Foyers d'hébergement et de vie Henri Thomas (démarrage des travaux : septembre 2013 - fin des travaux : mai 2014).

- *Projets à l'étude*

IME Les Sittelles (*Caluire*)

Projet de reconstruction de l'établissement sur le même site.
Après la rénovation et la reconstruction de l'IME L'Espérance et des Foyers d'hébergement et de vie du Verger, la reconstruction de l'IME Les Sittelles, locaux vétustes et inadaptés pour l'accueil d'enfants polyhandicapés, parait incontournable.
Pour ce faire, une étude de capacité intégrant toutes les contraintes techniques et liées à l'accueil a été conduite en septembre 2012 afin de proposer plusieurs scénarii de refonte du site.
L'ARS soutient ce projet et a donné son accord pour lancer l'opération.

AJ de Parilly *(Vénissieux)*

Rénovation des 1 400 m² du site rue Forest et construction de 450 m² (rapatriement du site rue du Génie). Pour rappel, l'AJ accueille 102 adultes handicapés. Le nouveau projet doit permettre la création de 5 places supplémentaires.

- Demande de financement auprès du Conseil général du Rhône en cours.

Complexe La Goutte d'Or : création de 28 places *(Meys)*

Ce projet a pu voir le jour grâce au soutien du Conseil général du Rhône.
Ce dernier a été sensible à l'effort particulier consenti par l'Association, soucieuse du besoin urgent d'accueil de personnes avancées en âge sur ce territoire et consciente des tensions budgétaires actuelles. Ainsi sur ces 28 places, 5 seraient financées à moyens constants et 6 obtenues par requalification :

- 20 places de Foyer de vie pour personnes handicapées vieillissantes
- 8 places de Foyer d'hébergement pour adultes autistes travaillant en ESAT
- Etude du programme : en cours.

Travaux accessibilité 2015

Les dispositions des décrets, arrêtés et circulaires d'application de la loi du 11 février 2005, ont été mises en œuvre sur tous nos établissements dont le permis de construire a été déposé après le 31 décembre 2006.

Pour les bâtiments dont le permis de construire est antérieur à cette date, des diagnostics d'accessibilité ont été réalisés en 2009, qui permettent de mesurer les écarts entre les exigences de la réglementation et l'accessibilité de nos établissements. Un chiffrage de ces écarts a également été réalisé lors de ces diagnostics.

La loi du 11 février 2005 exige une accessibilité des établissements recevant du public (ERP) au 1er janvier 2015. Cependant, compte tenu des récentes annonces du gouvernement en matière d'accessibilité, nous avons la possibilité d'établir des « Agendas d'accessibilité programmée (Ad'AP) » pour réaliser ou poursuivre des travaux de mise en accessibilité après le 1er janvier 2015. Ces Ad'AP apporteront un cadre juridique sécurisé et s'accompagneront d'un calendrier précis et d'un engagement financier. Il est le seul moyen pour être en accord avec la loi pour ceux qui n'ont pas satisfait aux obligations de la loi, après le 1er janvier 2015. Des sanctions financières proportionnées seront appliquées en cas de non-respect de l'Ad'AP et le produit des sanctions sera réinvesti au profit de l'accessibilité universelle.

La démarche à entreprendre consistera donc à étudier les diagnostics réalisés pour en vérifier la rationalité avec nos usages et nos bâtiments. À la suite de quoi un Ad'AP sera élaboré pour les bâtiments concernés au sein de l'Association. Le projet d'Ad'AP ou un engagement à entrer dans la démarche est à déposer avant le 31 décembre 2014 ou, au plus tard, douze mois après la publication de l'ordonnance (date de publication probable : juillet 2014). Le projet d'Ad'AP devra être validé par le Préfet. Cette validation permettra ainsi d'entériner l'échéancier pour la mise en accessibilité. Le dispositif comportera des points de contrôle réguliers et une validation à son terme.

Conclusion

On peut constater à la lecture de ce rapport que les chantiers sont nombreux et très variés. La dynamique mise en place au sein de l'Association sera poursuivie par la nouvelle Direction générale qui a la volonté de mener à bien les chantiers démarrés.

Les grandes problématiques devront faire l'objet de réflexions, de propositions pour permettre à chaque personne accompagnée de pouvoir vivre le parcours de son choix avec un projet personnalisé.

Ces questions seront abordées avec nos organismes financeurs dans le cadre des négociations en cours dans le cadre de la contractualisation en incluant l'arrivée également d'un nouvel interlocuteur, Lyon Métropole, à partir du 1er janvier 2015.

RAPPORT DE GESTION 2013

André Dotte, Trésorier

Les comptes 2013 de L'Adapei du Rhône ont été arrêtés suivant les mêmes méthodes qu'en 2012. Le résultat de l'exercice 2013 est un excédent de 1 862 630 €. Ce montant comprend la reprise du résultat 2011 du Conseil général, soit un excédent de 258 203 €.

Activités de l'Association

Le nombre de places en établissement au 31/12/2013 est de 2 640, qui correspondent à 2 281 personnes physiques accueillies. Cet écart provient du fait qu'une personne peut être accueillie dans plusieurs établissements. Par exemple, un ouvrier d'ESAT peut aussi être accueilli en hébergement. Par ailleurs, l'établissement de Tassin n'avait pas l'ensemble de ses résidants au 31/12/13, de par sa montée en charge progressive.
Le nombre de journées réalisées en 2013 est de 676 607 (dont 60 735 journées de double tarification soins et hébergement), soit 13 909 de plus qu'en 2012.
L'année 2013 a été marquée par les extensions de places suivantes : en janvier, 12 places au FAM L'Orée des Balmes et 12 places au Foyer de vie L'Orée des Balmes et 52 places à la Résidence Plurielle.

Ressources de l'Association

Le total des ressources est de 116,9 M€, soit une progression de 2,59% par rapport à 2012.
Les prix de journées et dotations globales, ARS et Conseil général représentent près de 75% des ressources.
Le reste des ressources provient de l'aide aux postes, des activités commerciales et des recettes diverses.
L'aide aux postes est un complément de salaire versé aux ESAT et aux EA par l'Etat.

Dépenses de l'Association

Du fait des créations de places, les dépenses augmentent en 2013 de 5,1 M€ pour atteindre 115,1 M€.
Les dépenses de personnel constitue le poste principal de dépenses avec 76.3 M €, soit les deux tiers du total. Le second poste le plus important concerne les bâtiments, c'est-à-dire les amortissements, les loyers, les intérêts d'emprunts, la maintenance etc.., avec 12% du total des dépenses. Les autres postes significatifs sont les achats pour 8%, l'alimentation 5% et les transports 3%.
Les principaux investissements de 2013 concernent le matériel pour 863 244 €, les bâtiments pour 413 283 € et les véhicules pour 338 108 €.
Le nouvel emprunt de 0.4K€ concerne le financement des véhicules.
L'effectif moyen mensuel est de 2 028 personnes payées, en progression de 47 personnes (1 973 en 2012). Cette progression suit celle des créations de places sur 2013.

Bilan actif

Les constructions augmentent de 1,7 M€ sur 2013, avec la fin des aménagements sur Les Coquelicots et Le Grand Large et réduisent donc les immobilisations en cours du même montant.
Les créances augmentent de 100 K€ sur l'activité commerciale, tandis que la créance auprès du CNASEA a diminué de 280 K€ au 31/12/2013.
Les Valeurs mobilières de placement s'élèvent à 19.1M€ en baisse de 1.6 M€ du fait de l'utilisation de réserves pour financement de nos investissements (dont Les Coquelicots et Le Grand Large).

Bilan passif

La progression des fonds associatifs correspond majoritairement à l'intégration du résultat de l'exercice. Concernant les fonds dédiés portés en réserve au titre des successions, le solde disponible est de 692 134 € au 31/12/13.
Les provisions pour risques et charges augmentent de 258 K€ en 2013. Il s'agit principalement des provisions pour retraite, pour congés payés et pour litiges.
Les dettes fournisseurs et comptes rattachés augmentent de 829 K€ soit +19%. Cela s'explique par le démarrage de nouveaux chantiers. Les dettes fiscales et sociales suivent l'augmentation de la masse salariale. Les autres dettes baissent de 378 K€ suite à la régularisation des APL avec Conseil général pour le compte des résidants.

Affectations proposées par le Conseil d'administration pour les résultats 2013, propres à l'Association :

◊ **Quant au résultat associatif**, excédentaire de 178 307 €, le Conseil d'administration propose d'atténuer le déficit des exercices antérieurs ;

◊ **Quant au résultat du Bulletin**, déficitaire de 4 421 €, le Conseil d'administration propose de l'affecter en report à nouveau ;

◊ **Quant au résultat de la Passerelle du Sourire,** excédentaire de 1 075 €, le Conseil d'administration propose d'atténuer le déficit des exercices antérieurs ;

◊ **Quant aux résultats excédentaires des ESAT gestion commerciale,** soit 1 056 192 €, le Conseil d'administration propose de les affecter en réserve pour investissements ;

◊ **Quant aux résultats excédentaires des Entreprises adaptées**, soit 102 868 €, le Conseil d'administration propose de les affecter en réserve pour investissements ;

◊ **Quant aux résultats excédentaires des établissements sous CPOM IME-MAS-FAM-SIEGE**, soit 1 512 841 €, le Conseil d'administration propose de les affecter en excédent affecté à l'investissement, en excédent affecté aux charges d'amortissements, en provision pour travaux et en mesures d'exploitation dans l'attente de la validation par l'ARS ;

◊ **Quant aux résultats excédentaires des établissements sous CPOM ESAT**, soit 144 386 €, le Conseil d'administration propose de les affecter en excédent affecté à l'investissement, en excédent affecté aux charges d'amortissements, en provision pour travaux et en mesures d'exploitation dans l'attente de la validation par l'ARS ;

◊ **Quant aux résultats excédentaires des établissements sous accord partenarial avec le Conseil général,** soit 265 183 €, le Conseil d'administration propose de les affecter en excédent affecté à l'investissement, en excédent affecté aux charges d'amortissements, en provision pour travaux, en mesures d'exploitation et en report à nouveau, dans l'attente de la validation par le Conseil général.

Compte de résultat – Charges

CHARGES	2013	2012
Charges d'exploitation (ou charges courantes non financières)		
Achats de marchandises	9 356	8 345
Achats de matières premières et autres approvisionnements	1 602 908	1 662 136
Variation de stock	4 417	24 638
Autres achats et charges externes (*)	27 086 037	25 225 161
Impôts, taxes et versements assimilés	5 415 114	4 935 686
Salaires et traitements	49 900 577	48 274 325
Charges sociales	21 593 243	20 721 741
Dotations aux amortissements, dépréciations et engagements :		
Sur immobilisations : dotations aux amortissements	4 637 724	5 352 169
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations		
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations	169 043	162 885
Dotations aux provisions	576 243	628 213
Autres Charges	350 441	107 490
TOTAL I	**111 345 101**	**107 102 788**
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun (II)	**28 432**	**30 804**
Charges financières		
Dotations aux amortissements, dépréciations et aux provisions		
Intérêts et charges assimilées	493 694	607 018
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement	38	
TOTAL III	**493 732**	**607 018**
Charges exceptionnelles		
Sur opérations de gestion	457 745	292 329
Sur opérations en capital	1 441 742	88 314
Dotations aux amortissements, dépréciations et aux provisions	743 273	1 294 468
TOTAL IV	**2 642 761**	**1 675 111**
Impôts sur les sociétés (V)		
Engagements à réaliser sur ressources affectées (VI)	**597 305**	**639 190**
TOTAL DES CHARGES (I + II + III + IV + V + VI)	**115 107 332**	**110 054 911**
Solde créditeur = excédent	1 862 630	3 960 616
TOTAL GENERAL	**116 969 961**	**114 015 527**
Evaluation des contributions volontaires en nature		
Charges		
Secours en nature		
Mise à disposition de biens et services		
Personnel bénévole		
TOTAL	**0**	**0**
* Y compris		
- redevances de crédit-bail mobilier	58 246	56 148
- redevances de crédit-bail immobilier		

Comptes de résultat – Produits

PRODUITS	2013	2012
Produits d'exploitation (ou produits courants non financiers)		
Ventes de marchandises	2 369 526	2 293 426
Production vendue (biens et services) (a)	9 445 904	9 483 292
SOUS-TOTAL A - MONTANT NET DU CHIFFRE D'AFFAIRES	11 815 430	11 776 718
Dont à l'exportation		
Production stockée (b)	7 350	-1 717
Production immobilisée		
Dotations et produits de tarification	87 746 746	85 191 965
Subvention d'exploitation	174 117	145 237
Reprises sur provisions, amortissement et transferts de charges	583 633	332 145
Cotisations	95 395	93 246
Autres produits (hors cotisations)	11 735 525	11 310 211
SOUS-TOTAL B	100 342 765	97 071 087
TOTAL I (A + B)	**112 158 195**	**108 847 805**
Quote part de résultat sur opérations faites en commun (II)	**423 791**	**477 993**
Produits financiers		
De participation	667	40 331
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		
Autres intérêts et produits assimilés	503 023	414 608
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges		
Différences positives de change		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
TOTAL III	**503 690**	**454 939**
Produits exceptionnels		
Sur opérations de gestion	786 861	336 384
Sur opérations en capital	1 864 858	922 829
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges	974 778	1 766 267
TOTAL IV	**3 626 497**	**3 025 479**
Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs (V)	257 789	**1 209 310**
TOTAL DES PRODUITS (I + II + III + IV + V)	**116 969 961**	**114 015 527**
Solde débiteur = déficit		
TOTAL GENERAL	**116 969 961**	**114 015 527**
Evaluation des contributions volontaires en nature		
Produits		
Bénévolat		
Prestations en nature		
Dons en nature		
TOTAL		**0**

Bilan Actif

ACTIF	Brut 2013	Amortissement	2013	2012
Actifs immobilisés				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement	698 657	671 840	26 817	179 955
Frais de recherches et de développement				
Concessions, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires	851	689	162	0
Fonds commercial				
Autres				
Immobilisations incorporelles en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles				
Terrains	5 014 287		5 014 287	5 672 757
Constructions	63 684 492	22 272 118	41 412 374	43 150 332
Installations tech, matériel et outillage industriel	18 875 219	14 690 683	4 184 535	4 110 498
Autres	7 716 916	6 045 631	1 671 285	1 769 049
Immobilisations grevées de droit				
Immobilisations corporelles en cours	3 674 029		3 674 029	2 128 768
Avances et acomptes				
Immobilisations financières				
Participations	53 216		53 216	53 216
Créances rattachées à des participations				
Titres immobilisés de l'activité de portefeuille				
Autres titres immobilisés	202 432		202 432	82 432
Prêts	2 595		2 595	2 595
Autres	45 745		45 745	39 313
TOTAL I	**99 968 442**	**43 680 962**	**56 287 480**	**57 188 913**
Actif circulant				
Stocks et en cours				
Matières premières et autres approvisions.	25 710		25 710	30 127
En-cours de production (biens et services)	2 829			1 622
Produits intermédiaires et finis	11 024			4 881
Marchandises				
Avances et acomptes sur commandes	37 113			38 191
Créances				
Usagers et comptes rattachés	5 940 848	229 429	5 711 419	4 917 900
Autres	2 826 341		2 826 341	2 475 646
Valeurs mobilières de placement	19 109 709		19 109 709	20 762 573
Instruments de trésorerie				
Disponibilités	35 913 793		35 913 793	43 909 928
Charges constatées d'avance	172 265		172 265	443 716
TOTAL II	**64 039 633**	**229 429**	**63 810 204**	**72 584 584**
Charges à répartir sur plusieurs exercices (III)				
Primes de remboursement des emprunts (IV)				
Ecart de conversion Actif (V)				
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV + V)	**164 008 075**	**43 910 391**	**120 097 684**	**129 773 498**

Bilan Passif

PASSIF	2013	2012
Fonds associatifs		
Fonds propres		
Fonds associatifs sans droit de reprise	5 914 561	5 914 561
Ecarts de réévaluation		
Réserves	24 541 891	23 380 005
Report à nouveau	- 1 568 241	-2 378 631
Résultat de l'exercice (excédent ou déficit)	1 862 630	3 960 615
Autres fonds associatifs		
Fonds associatifs avec droit de reprise	2 367 547	2 391 619
Apports	2 352 439	2 376 511
Legs et donations	15 108	15 108
Résultats sous contrôle de tiers financeurs	893 359	1 382 138
Ecart de réévaluation		
Subventions d'investissement sur biens non renouvelables	1 293 257	1 111 148
Provisions réglementées	19 858 789	16 034 586
Droit des propriétaires (commodat)		
TOTAL I	**55 163 793**	**51 796 041**
Provisions		
Provisions pour risques	3 052 164	2 721 989
Provisions pour charges		71 758
TOTAL II	**3 052 164**	**2 793 747**
Fonds dédiés		
Sur subventions de fonctionnement	4 672 949	5 604 386
Sur autres ressources	1 808 122	1 644 459
TOTAL III	**6 481 071**	**7 248 845**
Dettes		
Emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits	37 154 185	50 865 116
Emprunts et dettes financières divers	22 272	19 526
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	8 178	18 455
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	4 093 028	3 529 260
Dettes fiscales et sociales	11 523 106	10 828 015
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	988 273	702 427
Autres dettes	1 588 327	1 967 550
Instruments de trésorerie		
Produits constatés d'avance	23 289	4 516
TOTAL IV	**55 400 657**	**67 934 865**
Ecart de conversion Passif (V)		
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV + V)	**120 097 684**	**129 773 498**

Engagements donnés		
1. Dont à plus d'un an		
Dont à moins d'un an		
2. Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques		
3. Dont emprunts participatifs		

Règles sur les principes comptables

Les comptes annuels de l'exercice 2013 ont été établis et présentés conformément à l'instruction 00-061 du 10/07/00 (dite M22 privé) en remplacement de la M21 bis abrogée le 17/08/07 et au règlement CRC 99-01.
Le plan comptable utilisé est celui du secteur sanitaire et social.
Les conventions comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- Continuité de l'exploitation
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre
- Indépendance des exercices.

Les principales méthodes sont les suivantes :

1 – IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Les immobilisations incorporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition.
La durée d'amortissement pratiquée est de 5 ans ou 3 ans pour les licences et brevets.
À la demande des organismes financeurs, les immobilisations incorporelles représentant des frais de premier établissement du FAM La Rose des Sables (698 657 euros) ont été amorties sur 5 ans.

2 – IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition.
Les taux d'amortissements pratiqués sont ceux acceptés par la Tutelle et varient ainsi :

- Construction : linéaire 30 - 50 ans
- Agencement - aménagement : linéaire 20 ans
- Matériel : linéaire 10 ans, 7 ans, 5 ans et 3 ans (Ipad)
- Véhicules : linéaire 5 ans, 6 ans et 7 ans
- Informatique : linéaire 5 ans

3 – PLAN COMPTABLE

Nous avons appliqué le plan comptable général tel qu'il a été publié dans l'arrêté du 12/12/07.

4 – STOCKS

Les stocks de matières premières et approvisionnements sont valorisés au coût d'acquisition.

5 – VALEURS MOBILIÈRES DE PLACEMENT

Les valeurs mobilières de placement sont valorisées à leur coût d'acquisition.
Les plus-values sont constatées selon la méthode FIFO (premier entré – premier sorti).
Lorsque le cours des valeurs au 31/12 est inférieur au prix d'achat, une provision pour dépréciation est constatée.

6 – TITRES ET PARTICIPATIONS

Les titres et participations sont valorisés à leur coût initial d'achat. Lorsque la valeur de la participation est inférieure au coût d'achat, une provision pour dépréciation est constatée.

7 – REPORT A NOUVEAU

Suite à l'arrêté du 15/06/07, la présentation du bilan est modifiée. La partie du passif concernant les fonds propres est la suivante :

- Report à nouveau : concerne uniquement le résultat associatif
- Dépenses refusées par l'autorité de tarification : dépenses inopposables
- Report à nouveau tiers financeurs : résultats des années N-1 et N-2
- Dépenses non opposables aux tiers financeurs

8 – NOUVELLES ACQUISITIONS

Achat d'un terrain à Saint-Priest en vue de la construction de l'IME Pierre de Lune 2.
Achat d'une passerelle à Meys permettant d'avoir un accès pompier au Complexe La Goutte d'Or.

9 – PROVISIONS RÉGLEMENTÉES

Suite au décret du 15/07/07 les provisions réglementées sont ainsi réparties :

- Provisions pour couverture du besoin en fonds de roulement
- Provisions réglementées pour réalisation d'actif
- Provisions pour renouvellement des immobilisations

Ces dernières financent des investissements. Elles sont amorties au fur et à mesure de la dépréciation du bien concerné.

10 – ENREGISTREMENT DES RÉSULTATS TELS QU'ILS SONT PRÉSENTÉS AUX TUTELLES

Celles-ci peuvent éventuellement les modifier avant d'arrêter les budgets prévisionnels de N + 2. Les éventuelles différences positives ou négatives font l'objet d'une régularisation entre les postes Résultats de l'année N et Dépenses refusées ou non opposables selon leur nature.

	Au 31/12/2013	Au 31/12/2012
Report à nouveau associatif	-405 408 €	-621 352 €
Dépenses refusées	0 €	-671 087 €
Report à nouveau tiers financeur	671 211 €	1 047 548 €
Résultat N-1	413 008 €	300 575 €
Résultat N-2	258 203 €	746 973 €
Dépenses non opposables	1 162 833 €	1 086 092 €
Résultat d'ensemble	2 212 460 €	3 404 807 €
Résultat associatif	1 334 022 €	1 471 743 €
Résultat proposé tiers financeur	878 438 €	1 933 064 €

11 – EFFECTIFS TOTAL PAYE DU PERSONNEL

- Salariés : 2 020
- Ouvriers ESAT : 904
- Total 2 924

12 – PROVISION POUR CONGÉS PAYÉS

Suite au décret du 15/07/07 et de l'avis du CNC du 04/05/07, les congés payés sont comptabilisés dans chaque établissement ; mais non opposables aux autorités de tarification. En N+1 ils sont affectés en dépenses non opposables aux tiers financeurs.

13 – RÉSERVE DE COMPENSATION

En application du décret budgétaire du 22/10/2003, une partie des résultats excédentaires peut être affectée par les organismes financeurs en réserve de compensation.
Une partie des résultats a été affectée à cette réserve. Celle-ci pourra être utilisée pour compenser des déficits ultérieurs en accord avec les organismes financeurs.

14 – AMORTISSEMENTS

À compter de l'exercice 2005, il est fait application du règlement CRC 2002-10 du 12/12/2002 relatif à l'amortissement et à la dépréciation des actifs. La méthode simplifiée (prospective) de réallocation et reclassement des immobilisations a été retenue.

15 – CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE

Cette rubrique ne contient que des charges ordinaires liées à l'exploitation normale.

16 – INDEMNITÉS DE FIN DE CARRIÈRE

L'engagement lié aux IFC correspondant aux droits acquis de chaque salarié s'élève à 6 354 640 € pour un départ à 62 ans.
Les hypothèses de calcul retenues sont les suivantes :

- Taux de progression des salaires : 1%
- Taux monétaire : 3 %

Le montant des IFC comptabilisées sur l'exercice 2013 est de 601 297 € portant la provision à 1 888 504 €.

17 – FONDS DÉDIÉS

Les fonds dédiés des établissements correspondent à des sommes affectées dans le but de financer des dépenses clairement déterminées.
Les fonds dédiés associatifs correspondent à des dons reçus non encore totalement utilisés au 31/12.

18 – DÉPRÉCIATION CRÉANCES

Toutes les créances concernant les recettes de tarification antérieures au 31/12/12 ont été provisionnées totalement à l'exception de celles perçues avant le 31/12/13.

19 – PROVISION POUR LITIGES PRUD'HOMMES

Le montant provisionné pour l'exercice en cours est de 576 000 €.

20 – CESSION

Il y a eu la cession d'un bien mobilier au cours de l'année : terrain situé rue des Frères Amadéo à Vénissieux.

La plus-value de cession a été de : 97 617,78 € et a été comptabilisée dans un compte de provision réglementée sur réalisation d'actif au profit de l'Accueil de jour de Parilly comme il est possible de le faire pour des établissements médico-sociaux.

21 – CRÉATION PLACES

Les extensions de places accordées de l'année sont les suivantes :

- FAM L'Orée des Balmes : création de 36 places en janvier 2013
- Résidence Plurielle (Tassin) : création de 52 places en novembre 2013

PROJET D'ORIENTATIONS 2014-2016

Marie-Laurence Madignier, Présidente

Il y a trois ans, nous vous proposions un projet pluriannuel d'orientation qui a constitué la feuille de route de l'Association et de ses instances dirigeantes.
Nous sommes impatients de voir les sujets avancer. Et pourtant des choses ont mûri, ont fait l'objet d'échanges et de colloques, des équipes y travaillent localement et nationalement, dans nos associations comme dans le milieu de la recherche. Ceci se fait en connexion avec les politiques qui évoluent elles aussi...
Toutes ces raisons nous permettent aujourd'hui d'introduire de nouveaux axes ou de les renforcer pour les années à venir.

1. Le parcours de vie

Il s'agit de personnaliser au maximum les parcours de vie, afin de permettre à chacun d'exprimer pleinement ses potentialités. Les transitions nécessitent une attention particulière pour fluidifier ces parcours, en accentuant les partenariats entre établissements, services et autres structures, en lien avec les familles.

Les progrès en matière de diagnostic et d'adaptation des méthodes d'accompagnement, éducatives, nous permettent certainement de progresser, quel que soit le handicap. On peut ainsi penser aux réflexions récentes liées au plan autisme, aux handicaps d'origine génétique, aux troubles psychiques... mais qui peuvent aussi s'entendre pour les autres handicaps qui nous concernent particulièrement : trisomie 21, polyhandicap...

Certes, les listes d'attente sont longues et les examens parfois très coûteux, mais nous nous devons d'inscrire cette volonté de diagnostic et d'adaptation de l'accompagnement dans tous nos établissements :

- ✓ En tout premier lieu, impliquer le mieux possible les personnes intéressées, c'est à dire **permettre aux personnes handicapées mentales d'exprimer leur volonté sur leur propre vie**, au travers des moyens de communication adaptés qui facilitent l'expression de leur désir et de leurs besoins ;
- ✓ **Favoriser progressivement le diagnostic** à partir des établissements et des démarches des familles, **afin d'améliorer la définition des besoins d'accompagnement** et de compensation des personnes handicapées ;
- ✓ **Former parents et professionnels** aux méthodes d'accompagnement adéquates ;
- ✓ Anticiper les changements (âge adulte, avancée en âge...) pour **préparer des transitions et éviter les ruptures** ;
- ✓ **Traiter la situation du nombre grandissant de jeunes relevant de « l'amendement Creton »**.

2. Le travail, l'autonomie et l'apprentissage

Plus du tiers des personnes accueillies dans nos établissements sont des travailleurs en ESAT ou en entreprise adaptée. Ils sont fiers, tout comme leurs parents, de ce statut de travailleurs reconnus et de la bonne santé de leur activité. Pour y arriver, des trésors d'organisation sont déployés pour permettre à ces travailleurs de niveaux variés de trouver leur place dans les ateliers. Une démarche commerciale et de solidarité est le plus souvent engagée avec les entreprises du secteur dans une bonne dynamique locale pour obtenir des commandes adaptées. Une collaboration accrue entre ESAT et leur environnement sera intensifiée dans les années à venir afin :

- ✓ De mieux préparer l'accueil et **la transition des personnes handicapées venant d'IMPRO** par une adaptation de leur autonomie et de leurs capacités de travail nécessaires pour franchir cette étape majeure de leur parcours de vie ;
- ✓ À l'autre extrême, de travailler la situation des personnes dont la fatigue liée à l'avancée en âge nécessite de mettre en place **des solutions transitoires avant l'arrêt du travail**, en coordination étroite avec les structures d'hébergement et les services d'accompagnement social ;
- ✓ De développer simultanément dans les ESAT **de nouveaux métiers accessibles aux personnes handicapées les plus autonomes et d'autres postes de travail compatibles avec des capacités plus limitées**, dans un cadre global d'activité profitable ;
- ✓ De développer **la formation des travailleurs d'ESAT** et la reconnaissance de leurs compétences afin de leur permettre de progresser professionnellement, de valoriser leur savoir-faire ;
- ✓ D'accompagner **vers le milieu du travail ordinaire**, ou sous une forme d'ESAT hors les murs, les travailleurs qui le peuvent et qui le souhaitent.

3. Le soin et l'hygiène de vie

Le soin est aussi particulièrement important et nous devons pouvoir en faire bénéficier nos résidants en sélectionnant des praticiens attentifs à leurs problèmes. Les derniers mois ont vu des avancées majeures dans la connaissance et la prise en compte des questions de santé des personnes handicapées mentales, qu'elles soient en famille ou en établissement.

L'Adapei du Rhône, au travers de la *Commission médicale associative* (CMA) et du Conseil d'accès au soin et santé, veille aux problématiques de santé des établissements et des familles, anime la remise à plat des protocoles, accompagne la signature de conventions... Ces groupes de travail constitués de professionnels médicaux, paramédicaux et de bénévoles se sont engagés avec volontarisme sur un chemin encore long à explorer et qu'il nous faut poursuivre :

- ✓ **L'accès au soin** parfois difficile et la coordination avec les intervenants extérieurs (hôpitaux...) ;
- ✓ **La prévention bucco-dentaire** et plus généralement **la prévention médicale** avec la mise en place de médecins coordonnateurs lorsque cela est possible ;

- ✓ **Le traitement de la douleur, l'accueil et l'accompagnement de la personne handicapée dans son parcours hospitalier et l'hospitalisation à domicile**. Ces interventions essentielles nécessitent une adaptation aux spécificités du handicap mental pour être pleinement opérationnelles ;
- ✓ **L'avancée en âge**, avec un accroissement des besoins médicaux, et un meilleur accompagnement en fin de vie lorsqu'il n'y a pas de famille pour le faire... ;
- ✓ **L'alimentation**, dans ses aspects diététique, mais aussi ludique, avec des ouvertures sur les liens possibles avec le territoire de production, a toute sa place dans les projets d'établissements, sans oublier l'hygiène de vie qui, dans la globalité de la personne accompagnée, doit favoriser au quotidien la prévention et son bien-être...

4- L'évaluation interne et externe, outils d'amélioration de la qualité

Outils issus de la loi, les évaluations internes et externes qui se déroulent dans tous les établissements, impliquent :

- ✓ **Une démarche participative et collective**, à la fois un outil de management des équipes et un moyens d'implication des personnes handicapées, des familles et des partenaires des établissements et services dans les mesures d'amélioration mises en œuvre.
- ✓ **Un suivi des plans d'amélioration de la qualité** en favorisant les échanges entre les professionnels sur leurs pratiques et leur engagement dans l'accompagnement des usagers, et en associant les personnes handicapées mentales.

Elles réinterrogent les projets d'établissement au regard des réalités observées. Au-delà de l'impérieuse nécessité de respecter ces principes réglementaires, ces évaluations peuvent et doivent être de puissants leviers pour faire progresser la qualité de l'accompagnement, dès lors que notre Association s'en empare pour les articuler avec les projets, la formation des professionnels, les orientations prioritaires...

Notre richesse tient à la diversité des modes et lieux d'accueil, à la richesse et à la qualité des intervenants, dès lors qu'une dynamique commune permet de partager ensemble les compétences et les énergies

5- L'action associative et parentale

Elle fonde les valeurs que porte notre Association, en pleine solidarité avec les besoins des personnes en situation de handicap mental et leurs familles, et bien au-delà du simple accueil d'une personne handicapée dans un établissement spécialisé. Les actions déjà engagées nécessitent de s'ancrer dans la durée avec un réel volontarisme au travers :

- ✓ **D'actions de proximité engagées avec les bénévoles** pour retisser un lien sur leur territoire avec les familles, les écouter et offrir un lieu d'échange, de soutien et d'information, et enfin inventer avec elles les services associatifs dont elles ont besoin ;

- ✓ **D'une participation accrue de la parole des personnes handicapées**, au-delà de leur expression sur leur parcours de vie, pour favoriser l'expression de leur citoyenneté jusqu'à leur autoreprésentation. Et pour aller plus loin, il revient à notre Association de créer les conditions leur permettant de s'exprimer et d'orienter nos actions vers elles. Ces conditions sont le coeur de notre raison d'être associative. Elles permettront le développement des adhésions du plus grand nombre des parents ou familles concernées par nos services et nos actions, au travers d'une mobilisation qui les amènent à devenir partie prenante de l'avenir de notre Association et plus généralement d'une démarche de progrès pour la vie de toutes les personnes en situation de handicap mental.

REMERCIEMENTS

Merci à tous les bénévoles qui ont contribué à la réalisation de ces actions

Aux membres du Conseil d'administration

Henri CLERC, Yvette CŒUR, Igor DELAHAYE, André DOTTE (Trésorier), Annie-Laure GILLET, Emmanuel GOUTAGNY, Bruno LE MAIRE (Secrétaire général), Marie-Laurence MADIGNIER (Présidente), Renée MERIAUX (Vice-présidente à l'Action associative), Catherine MOREY (chargée de l'action familiale), Marie-Noëlle OUDIN-ROLLET, Patrick PUVIS DE CHAVANNES, Laurence REGARD, Nathalie REYNAUD, Jean-Claude RIVARD (chargé des bénévoles, de la formation et des ressources humaines), Benoît TESSE, Jean-Claude THIEBAUD (chargé du patrimoine associatif et des projets), Michel VERDIER, Jacques MADIGNIER (membre d'honneur)

Aux représentants des associations affiliées au Conseil d'administration

Annie LAURENT (AHSOL), Marie-Hélène MARGUERITE (AGIHB), Odette RIVOIRE (AHML)

Aux représentants des associations partenaires au Conseil d'administration

Michel BRIFFARD (Trisomie 21 GEIST Rhône), Valérie LE NEVE (Association Autisme Rhône), Christophe PERRIN (ATMP), Philippe ALAYSE (Association SOLEIL)

Aux bénévoles de l'Action associative

Christiane ANDRIVET (Passerelle du Sourire), Yvonne ANTOLINOS (Passerelle du Sourire), Michel ALLEX (Trésorier CVS), Isabelle ARINI (Trésorière CVS), Gilles ARNAUD (ALOVA), Joëlle AUBERT (Présidente CVS), Patrick AUBERT (Animations festives), Laurence AUTEUIL (ALOVA), Mohamed BENAZIZA (Président CVS), Rabah BENKHETACHE (CCAS), Claude BERARD BERGERY (Accessibilité), Victor BERARD (ALOVA), Marc BERNOUX (Accessibilité), Etienne BICKERT (Bulletin), Justine BILLARD (ALOVA), Justine BLANC (ALOVA), Gabriel BOUCAUD (Président CVS), Colette BOURGEAY (Animations festives), Hélène et Jean BOUTEILLE (Animations festives), Rodolphe BOVE (Président CVS), Jean-Marc BOTTA (Commission fratries), Jacqueline BROSSETTE (Passerelle du Sourire), Hélène BUFFARD (Présidente CVS), Nicole CALVET (Trésorière CVS), Luigi CARDILLO (Trésorier CVS), Fernando CATARINO (Animations festives), Bernard CHAMBOST (Accessibilité), Sylvain CHAMBARD (ALOVA), Franck CHAPPRON (Vice-président CVS), Audrey CHARBONNIER (ALOVA), Marie-Hélène CHARDON (Accessibilité), Martine CHATELAIN (Présidente CVS), Annyvonne CHENAVAZ (Représentante CVS), Louis CHENAVAZ (Animations festives), Nora CHOUCHI (Centre de documentation), Nelly CHEVALLIER (Présidente CVS), Marjolaine CHEVALIER (Fratries adultes), Nicole CLAVAUD (Accessibilité), Chantal CLERC (Présidente CVS), André COMBE (Accessibilité), Geneviève et André COMOY (Animations festives), Brigitte CONFORT (Sensibilisation), Annie COSTANTINI (Animations festives), Georges COUDOUEL (Accessibilité), Chantal CURTIL (Passerelle du Sourire), Chantal DANGRE (Passerelle du Sourire), Dominique DE BONIS (Président CVS), Armelle DE LA BARRE, (Présidente CVS), Jean-Luc DARPHIN (Représentant CVS), Patricia DAVID (Présidente CVS), Charlotte DUCLAUX (Présidente CVS), Yvette DUMAS (Passerelle du Sourire), Marie-Antoinette DUPRAZ (Trésorière CVS), Madeleine DUSSART (Accessibilité), Jean-Claude DUSSART (Représentant CVS), Hélène ESMIEUX (ALOVA), Jeanine FELIX (Représentante CVS), Andrée et Gérard GAL (Animations festives), Véronique et Patrice GALLIEN (Animations festives), Jeanine GAUTHIER (Bulletin), Fabrice GARIN (Animations festives), Marguy et Robert GARIN (Animations festives), Dominique GERBES (Trésorière CVS), Karim GHENDIR (ALOVA), Jeanine et Christian GIBERT (Animations festives), Jean-Paul GIGANDON (Trésorier CVS), Françoise GIGNON (Passerelle du Sourire), Jeannine GILARDONE (Accessibilité), Liliane et Serge GIRAUD (Animations festives), Bruno GUINAND (Président CVS), Renée HASQUENOPH (Présidente CVS), Nicole et Roger HOCH (Animations festives), Paul HOLDNER

(Accessibilité), Elisabeth HUPAYS (Vice–Présidente CVS), Jeanine INESTA SAIGNAVONGS (Animations festives), Colette ISLER (Courte Echelle), Marie-Paule JALLET (Trésorière CVS), Marie-Rose JARA (Trésorière CVS), Mourad KHERACHI (Trésorier CVS), Isabelle LA BATIE (Représentante CVS), Pierre LA BATIE (Représentant CVS), Stéphanie LAC (Passerelle du Sourire), Bernadette LADOUS (Accessibilité), Daniel LAFORET (Accessibilité), Louis LAGOUTTE (Représentant CVS), Danièle LARGE (Passerelle du Sourire), Jacques LASSAIGNE (CCAS), Daniel LATRECHE (Président CVS), Danièle LE MAIRE (Génétique), Annick LIVET (Passerelle du Sourire), Gréta LOISY (CCAS), Ghislaine MANGEOT (Représentante CVS), Frédérique MAIRE (Passerelle du Sourire), Ghislaine MANGEOT (Représentante CVS), Simone MARCELLI (Passerelle du Sourire), Ginette et Aimé MARQUET (Animations festives), Marie-Claire MARTHELET (Trésorière CVS), Josette MARTINEZ (Animations festives), Claude MAUCUIT (Représentant CVS), Jacques MERIAUX (Bulletin), Marie-Claude MEZZAPELLE (Représentante CVS), Patrick MICHELET (Animations festives), Odile MIGNOT (Présidente CVS), Catherine MINJAT (Passerelle du Sourire), Guy MORIN (Admission & réorientation), Madeleine NARDONE (Trésorière CVS), Delphine NAVARRO (Présidente CVS), Jeanine et Henri NURY (Animations festives), Guy ONGARO (Animations festives), Claude PACAUD (Animations festives), Catherine PELLECUER (Passerelle du Sourire), Monique et Marius PERRETON (Animations festives), Laurence PERMEZEL (Trésorière CVS), Catherine PERONNET (CCAS), Marie-Jo PETIOT (Accessibilité), Dominique PICAL (Trésorière CVS), Catherine PICARD (Accessibilité), Philippe PITAUD (Président CVS), Martine PITER (Présidente CVS), Michel PIZOT (Représentant CVS), Annick PRIVAT (Passerelle du Sourire), Gilles RECH (ALOVA), Marie-Hélène REVOL (Accessibilité), Nathalie REYNAUD (CCAS), Pascale RISI (Centre de documentation), Elizabeth RIVARD (Conseil communication), Jean RUBIO (CCAS), Nadia RUFFIER (Centre de documentation), Pierrette SADRY (Passerelle du Sourire), Gisèle SALVAIRE (Fonds de Solidarité), Arlette SOULIER (Présidente CVS), Catherine SAVIOUX (CCAS), Cécile TAVERNIER (Trésorière CVS), Pascal TAVERNIER (Accessibilité), Hélène TESSE (CDAPH), Chantal THIBAUD (Trésorière CVS), Madeleine TISSOT (Passerelle du Sourire), Sandrine THEVENON (Présidente CVS), Marie-Jo et Antoine THILLET (Animations festives), Christian TOURNIER (Accessibilité), Marie-Claude TOURNIER (Présidente CVS), Sylviane TOURRE (Animations festives), Katrin URBAN (Présidente CVS), Suzanne VALENTIN (Représentante CVS), Pierre VALET (CCAS), Sylviane VALLET (Accessibilité), Charlotte VAYSSIERE (Présidente CVS), Marcelle VIALLON (CCAS), Cassandra VIDEIRA (Animations festives), Estelle et Pedro VIDEIRA (Animations festives), Dominique VILA (Sensibilisation), Daniel VIGOUREUX (Accessibilité), Sophie et René VOITURIN (Animations festives), Marie-Claude et Gérard WOLF (Animations festives)

Merci également aux partenaires qui ont soutenu notre action en 2013

Caisse d'allocations familiales (CAF) du Rhône, Fondation Caisse d'Epargne Rhône-Alpes et les Municipalités d'Ampuis, Aveize, Bourg-de-Thizy, Brignais, Bron, Caluire-et-Cuire, Cenves, Charbonnières-les-Bains, Chaponost, Charly, Chassieu, Chatillon d'Azergues, Chazelles-sur-Lyon, Civrieux d'Azergues, Coise, Collonges-au-Mont-d'Or, Communay, Condrieu, Corbas, Cours-la-Ville, Craponne, Dardilly, Ecully, Echalas, Fleurie, Fontaines-sur-Saône, Francheville, Genas, Grezieu-le-Marché, Jonage, Jons, Lamure-sur-Azergues, Letra, Lyon, Marcy-l'Etoile, Meyzieu, Millery, Miribel, Monsols, Montagny, Mornant, Neuville-sur-Saône, Orliénas, Oullins, Poleymieux-au-Mont-d'Or, Pollionay, Pouilly-sous-Charlieu, Rochetaillée-sur-Saône, Saint-Bonnet-de-Mure, Saint-Fons, Saint-Genis Laval, Saint-Igny-de-Vers, Saint-Just-d'Avray, Saint-Laurent-de-Mure, Saint-Laurent-de-Vaux, Saint-Marcel l'Eclairé, Saint-Maurice-sur-d'Argoire, Saint-Pierre-de-Chandieu, Saint-Priest, Saint-Romain-au-Mont-d'Or, Sainte-Colombe, Sainte-Foy-lès-Lyon, Sathonay-Camp, Solaize, Soucieux-les-Mines, Vaugneray, Villechenève, Villeurbanne et Vourles

Aux particuliers qui nous ont aidés par leurs dons et legs

Aux nombreuses entreprises qui nous font confiance en nous versant chaque année leur taxe d'apprentissage

Et aux partenaires institutionnels pour leur soutien et la qualité de nos relations

ARS (Agence régionale de santé) Rhône-Alpes, Conseil général du Rhône et DIRECCTE (Direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi) Rhône-Alpes.

création/conception - PAPYRUS ENTREPRISE ADAPTÉE





Siège Social
75, Cours Albert Thomas - 69 447 LYON Cedex 03
Tél. : 04 72 76 08 88 - Fax : 04 72 73 48 16
www.adapeidurhone.fr

Association départementale des parents et amis de personnes handicapées mentales